

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD  
LYON I

DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES  
EN  
INFORMATION SCIENTIFIQUE , TECHNIQUE ET ECONOMIQUE

L' INFORMATION AU PORTUGAL  
ET  
LE SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION

Mémoire présenté  
par  
Maria do Rosário PERICÃO  
Boursière de la Secretaria  
de Estado da Cultura - PORTUGAL

Sous la direction  
de  
Madame Madeleine WAGNER  
Directrice d'Etudes  
à l'École Nationale  
Supérieure des Biblio-  
thèques (E.N.S.B.)

EPU  
1980  
10

LYON  
1980



# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### 1 - L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE AU PORTUGAL. ETAT ACTUEL DE LA QUESTION

#### 1.1 - DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

1.1.1 - Junta Nacional de Investigação Científica e Tecnológica (Commission Nationale pour la Recherche scientifique et technologique) 7

1.1.2 - Centro de Documentação Científica e Técnica do Instituto Nacional de Investigação Científica (Centro de Documentation scientifique et Technique de l'Institut National de la Recherche scientifique) 9

#### 1.2 - DOMAINE DE L'INDUSTRIE

1.2.1 - Laboratório Nacional de Engenharia Civil (Laboratoire National d'Ingénierie Civil) 12

1.2.2 - Laboratório Nacional de Engenharia e Tecnologia Industrial (Laboratoire National d'Ingénierie et de Technologie Industrielle) 13

1.2.3 - Direcção Geral das Indústrias Transformadoras Leves (Direction Générale des Industries Légeres) 14

1.3 —	<u>DOMAINE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE</u>	
1.3.1 —	<u>Instituto Nacional de Investigaçã</u> <u>das Pescas (Institut National de Re-</u> <u>cherche sur la Pêche)</u>	15
1.3.2 —	<u>Grupo de Trabalho para a Informa-</u> <u>ção Afária (Groupe de Travail pour</u> <u>l'Information Afairu)</u>	16
1.4 —	<u>DOMAINE ECONOMIQUE ET SOCIAL</u>	
1.4.1 —	<u>Grupo de Trabalho Permanente para</u> <u>a Documentaçã e Informaçã Eco-</u> <u>nómico-Social (Groupe de Travail</u> <u>Permanent pour la Documentation</u> <u>et l'Information Economique et</u> <u>Sociale)</u>	18
1.5 —	<u>DOMAINE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE</u>	
1.5.1 —	<u>Centro de Informaçã e Documen-</u> <u>taçã Administrativa (Centre d'In-</u> <u>formation et de Documentation</u> <u>Administrative)</u>	20
1.6 —	<u>DOMAINE DE LA SANTÉ ET DE L'ADMINIS-</u> <u>TRATION DES HOPITAUX</u>	21
1.7 —	<u>DOMAINE DE LA COOPÉRATION INTERNATIO-</u> <u>NAL</u>	23
	<u>CONCLUSION</u>	24
2 —	<u>LES PRINCIPALES ETAPES AU NIVEAU NATIONAL POUR</u> <u>L'ORGANISATION DE L'INFORMATION DANS LES DER-</u> <u>NIÈRES ANNÉES</u>	
2.1 —	<u>RAPPORT "POLITIQUE PORTUGAISE D'IST. CON-</u> <u>TRIBUTION POUR L'ETABLISSEMENT DU RE-</u> <u>SERU NATIONAL"</u>	29

### III

	p.
2.2 — <u>RECOMMANDATIONS DANS LE PROJET DU</u> <u>IV<sup>ème</sup> PLAN DE DÉVELOPPEMENT</u>	32
2.3 — <u>PROJET DE DÉCRET POUR LA CRÉATION</u> <u>D'UN BUREAU NATIONAL D'INFORMATION</u> <u>SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE</u>	38
2.4 — <u>PROJET DE DÉCRET POUR LA STRUCTU-</u> <u>RATION DU SYSTÈME NATIONAL D'INFOR-</u> <u>MATION</u>	46
<u>CONCLUSION</u>	56
3 — <u>LES PRINCIPAUX PROJETS DE COOPERATION</u> <u>POURSUIVIS DANS LES DERNIÈRES ANNEES</u>	
3.1 — <u>AU NIVEAU NATIONAL</u>	
3.1.1 — <u>Le catalogage et l'indexation des</u> <u>monographies du dépôt légal</u>	61
3.1.2 — <u>Le catalogage des périodiques du</u> <u>dépôt légal</u>	64
3.1.3 — <u>Catalogue Collectif National des</u> <u>Périodiques Étrangers</u>	66
3.1.4 — <u>Élaboration d'une bibliographie</u> <u>sur les périodiques</u>	70
3.1.5 — <u>Catalogue Collectif National des</u> <u>Périodiques portugais du XVIII<sup>ème</sup></u> <u>et XIX<sup>ème</sup> siècles</u>	71
3.1.6 — <u>Manuel d'opérations pour le trai-</u> <u>tement technique des périodiques</u>	72
3.1.7 — <u>Catalogue Collectif National des</u> <u>Thèses de doctorat</u>	72

3.2 — AU NIVEAU RÉGIONAL

3.2.1 — Catalogue Collectif Régional de  
l'Université de Coimbra et de  
l'Université d'Aveiro

74

3.3 — AU NIVEAU LOCAL

3.3.1 — Le Système d'acquisitions de l'Uni-  
versité de Coimbra et son traite-  
ment automatique

75

3.3.2 — Catalogue Collectif des périodiques  
étrangers de l'Université de Coim-  
bra

77

3.3.3 — Guide de l'utilisateur et réplément  
des bibliothèques de l'Université  
de Coimbra

77

CONCLUSION

78

CONCLUSION GÉNÉRALE

80

LISTE DES SIGLES

85

BIBLIOGRAPHIE

89

INTRODUCTION

Nos responsabilités de professionnel, comme bibliothécaire de la Faculté d'Economie de l'Université de Columbia, notre participation active, et à plusieurs niveaux, aux problèmes de l'information dans notre pays nous a motivé pour l'étude et le développement d'un sujet sur l'information au Portugal.

Sujet qui depuis le début nous a paru très vaste et qu'il fallait délimiter. En effet, le problème de la délimitation du sujet était l'un des plus graves problèmes qui se soit posé à nous.

D'une part, il n'y avait pas encore d'étude d'ensemble qui puisse servir de point de départ à l'étude d'un seul aspect du problème, alors plus limitée et par conséquent plus à approfondir.

D'autre part, la masse énorme de thèmes et sous-thèmes à traiter n'était pas compatible avec un travail de caractéristiques identiques à celui de mémoire de fin de cours - qui d'habitude est un travail plus descriptif que créatif, très limité par le temps dont on dispose et conséquemment moins vaste, sans possibilité

d'épuiser complètement le sujet traité.

Cependant, malgré toutes les contraintes énoncées, nous avons d'une part essayé d'étudier l'ensemble des principaux problèmes qui se posent au Portugal dans ce domaine de l'information, et d'autre part essayé de cerner les types de solutions possibles, donnant une vision générale sur le panorama actuel de l'information scientifique et technique, les principales étapes parcourues au niveau national, pendant ces dernières années, et les efforts poursuivis au niveau de la coopération initiée par les professionnels et par les organismes.

Malgré en réalité, il était impossible d'aboutir à la réflexion sur le moment actuel et sur leurs problèmes sans faire auparavant la réflexion sur les trois points énoncés. Et cela serait donc plus difficile pour le lecteur de ne disposer pas d'un certain nombre d'éléments, à donner préalablement, pour comprendre la situation et pour arriver à certaines conclusions sur le phénomène "Information au Portugal."

Ainsi, il était souhaitable de faire l'état de des infrastructures nationales de l'information, au niveau des différents types de bibliothèques, de services de documentation et d'archives, insérés dans l'ensemble qu'un système national d'information implique.

Cependant l'inventaire des ressources, des besoins, des réalisations et des problèmes qui les concernent n'est pas encore élaboré, et nous sommes encore loin de ce stade. Pour essayer de résoudre ce problème nous avons donc décidé d'étudier un seul domaine : celui de l'information scientifique et technique (en profitant d'un inventaire synthétique, récemment publié), domaine qui est sûrement le plus avancé au niveau national, mais qui donne aussi la juste mesure de ce que le pays a déjà fait et de ce qu'il peut faire.

De plus, on ne pouvait pas oublier, dans le contexte national, toutes les étapes suivies pendant ces dix dernières années pour essayer de réorganiser l'information dans le pays et notamment l'aspect actuel et politique du problème — tels sont les deux projets pour la mise en place d'un système national d'information au Portugal.

Enfin, nous avons décrit les principaux efforts poursuivis pendant ces dernières années par les professionnels et par les organismes dans le domaine de la coopération et qui représentent un atout remarquable pour la résolution des problèmes plus urgents, malgré l'absence de définition d'une politique nationale d'information.

Notre but initial était d'étudier exhaustivement le sujet jusqu'à l'énonciation de



propositions plus importantes pour la mise en place et le fonctionnement du Système National d'Information; et, avec cet objectif, faire les propositions adéquates pour la mise en place du sous-système de l'Université de Columbia, sous-système <sup>qui</sup> sans aucune doute et dès le départ bénéficie des conditions les plus favorables pour sa mise en oeuvre et son fonctionnement.

Cependant il nous faut signaler que, malgré l'étude et la réflexion portées sur la plupart de documents du Programme Général d'Information de l'UNESCO (UNISIST et NATIS), nous n'avons pas consacré de chapitre à ce sujet. En effet nous estimons qu'il est un sujet suffisamment connu par tous les intéressés des problèmes de l'information et donc futent dans nos réflexions.

Un grand nombre de documents qui ont servi comme base à cette étude, sont des documents publiés dans le pays, parfois difficiles à trouver, ou même étant de diffusion très restreinte. Leur obtention donc, lorsqu'on ne travaille pas sur place, n'est pas toujours tout à fait évidente.

En outre, la situation de l'information, de puis notre départ du pays (au mois d'octobre 1979), a sûrement évolué dans le domaine de la coopération. Et nous attendions également le sort des deux projets déjà cités qui, cependant, restent

encore dans les trois des hautes instances dans l'éventualité d'une recherche de solution. Tout cela nous a obligé à faire de fréquents échanges par correspondance avec nos collègues plus informés à ces deux niveaux.

D'autre part, il y a un manque presque absolu de documents sur le Portugal publiés à l'étranger. Ainsi, la reconnaissance des problèmes de notre pays au niveau de l'information à l'étranger est totale, car il y a manque de littérature. Problème donc sur lequel il faut réfléchir et essayer de répondre de façon adéquate.

Enfin, il est certain que le sujet n'a pas été traité jusqu'à son épuisement. Ce travail est donc un essai et doit être poursuivi.

Qu'il puisse servir d'étude d'ensemble à la communauté de professionnels, et servir aussi de point de départ d'autres études, et nous avons atteint un de nos objectifs.

En ce qui nous concerne, nous nous sommes disposés à poursuivre et nous sommes inmanquablement décidés à donner suite à cette étude sur place. Des motivations nous n'en manquons pas, car notre situation en tant que professionnel, au niveau de notre participation individuelle et collective, nous l'impose. Et ici, nous n'oublions pas que nous appartenons au groupe de professionnels de l'uni

versité de Louvain très engagé dans l'étude et la recherche des solutions des problèmes qui préoccupent notre profession. De cette façon, un autre objectif sera atteint.

Enfin, et encore au niveau des objectifs nous voulons démontrer, à la communauté intervenue, que le Portugal, malgré son stade intermédiaire entre les pays développés et les pays en voie de développement, réunit les conditions nécessaires et suffisantes pour avoir son propre système national d'information. Si les autorités gouvernementales veulent prendre leurs responsabilités, si la communauté des professionnels veut continuer à jouer son rôle cela sera possible; nous l'espérons, nous y croyons, nous serons disponibles à donner notre contribution personnelle et collective.

## 1 - L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE AU PORTUGAL - ETAT ACTUEL DE LA QUESTION

L'inventaire des infrastructures de l'information au Portugal n'est pas encore réalisé.

On résume la situation actuelle de l'IST dans les secteurs les plus importants à partir d'éléments déjà recueillis et récemment publiés. (1)

### 1.1 - DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

1.1.1 - Junta Nacional de Investigação Científica e Tecnológica (2) (Commission Nationale pour la Recherche Scientifique et Technologique)

Date de création : 1967

Attachement : à la Presidência do Conselho de Ministros (Présidence du Conseil des Ministres)

Objectifs et fonctions principales :

— La planification et la coordination globales de la recherche scientifique et technologique au niveau national.

— A travers le Serviço de Informação Científica e Técnica (Service d'Information Scientifique et Technique) est rassemblée, traitée et

1 - NUNES, Luis Filipe de Abreu - Situação da Informação Científica e Técnica em Portugal, in "I Encontro Luso-Espanhol de Informação Científica e Técnica. 19 a 22 de Novembro de 1979" (mime)

2 - INICT

diffusée la bibliographie concernant la politique scientifique et technologique.

— Publie un bulletin mensuel — Informaçã Bibliográfica (Information Bibliographique)

— Le service a un projet de mise en place d'un Serviço de Difusão Selectiva de Informaçã (Service de diffusion selective d'information) à court terme.

— Il y a aussi un projet de création de bases de données sur la politique de la science et de la technique.

— Les services d'IST utilisent le thesaurus SPINÉS dont ils essaient de mettre au point la version en langue portugaise et ils maintiennent des rapports fréquents avec le système SPINÉS conçu par l'UNESCO, malgré la non-adhésion à ce système.

— À partir de mai 1977(1) la SNICT fonctionne comme Ponto de Convergência Nacional para o Programa UNISIST (Point de convergence Nationale pour le Programme UNISIST) et dans ce cadre:

— fait la diffusion des documents de l'UNESCO sur le Programme Général d'Information (PGI)

— service de signalisation sur les publications de l'UNISIST.

— Constitution et mise à jour d'un fonds

---

1 — À la suite des contacts faits par la Missão Permanente de Portugal junto à UNESCO (Mission Permanente de Portugal auprès de l'UNESCO), la Division du Programme Général d'Information a reconnu officiellement la SNICT comme Point de convergence Nationale pour le Programme UNISIST.

documentaire des publications de l'UNISIST

— Diffusion sur demande des bibliothèques et services de documentation et d'information des copies non commerciales des documents du PGI.

1.1.2 - Centro de Documentação Científica e Técnica (1) do Instituto Nacional de Investigação Científica (2) (Centre de Documentation Scientifique et Technique de l'Institut National de la Recherche Scientifique)

Date de création: 1976

Attachement: à l'Institut National de la Recherche Scientifique

Objectifs et fonctions principales:

— Mettre à la disposition des utilisateurs nationaux des secteurs publics et privés, et dans les domaines des sciences exactes, de l'Ingénierie, des Sciences Sociales et de la Santé, des moyens techniques plus appropriés de référence et diffusion de l'information, ceci en coopération avec le Centre d'Information et Documentation du "Royal Institut of Technology" de Stockholm en profitant d'un accord Euro-Suédois.

— Service de références: Affilié et membre du Groupe de Travail EURISEF de European Association of Information Service (EUISIS). Il a le rôle de centre européen de référence. La réponse directe à des informations sur demande

1 - CDCT

2 - INIC

ou à l'orientation des utilisateurs vers d'autres sources européennes lui inconnues.

— SDI — Diffusion régulière par profil des listes de références bibliographiques élaborées par ordinateur

— Service de Recherche rétrospective en conversationnel — Consultation direct à plus d'une centaine de bases de données dans l'Europe et dans les États Unis, par l'intermédiaire d'un terminal installé dans le Centre.

Accès à six systèmes indépendants:

— RECON de l'Agence Spatiale Européenne

— BLAISE de "British National Library

— DIALOG de "Lockeed Corporation"

— ORBIT de "Systems Development Corporation"

— BRS de "Bibliographic Retrieval Service"

— SCANNET, le réseau scandinave d'IST

— Inventaire et localisation des périodiques: publication par ordinateur du catalogue des périodiques existants dans les bibliothèques publiques coopératives (publiques ou privées). Tentative d'élargissement à travers un accord établi avec la Biblioteca Geral da Universidade de Coimbra (1) (Bibliothèque générale de l'Université de Coimbra)

— localisation et obtention de documents : A travers leurs contacts avec les "clearing-houses" de plusieurs pays, notamment le CNRS en France, la "British Library Lending Division", le "National Technical Information Service", et l'"University of Microfilm Library" des Etats Unis, le CDCT a la possibilité de fournir des copies des documents sur demande ou de les localiser dans le pays ou à l'étranger.

— Localisation et obtention de traductions : Le CDCT fonctionne comme Point de Convergence National de "International Translation Centre", à Delft (Hollande), et dans ce cadre, il peut localiser et obtenir des traductions d'articles scientifiques et techniques.

— Service de reprographie : Le CDCT peut fournir des copies de documents sur papier, microfilm ou microfiche (à partir de négatifs ou de positifs.)

— Projet EURONET-DIANE : Dans le cadre de leurs compétences, le CDCT est le représentant portugais pour le Projet EURONET-DIANE.

## 1.2 - DOMAINE DE L'INDUSTRIE

Dans ce domaine, il y a surtout des organismes publics de recherche appliquée qui ont l'IST plus développé. Cependant il existe des exceptions parmi certaines entreprises privées.



### 1.2.1 - Laboratório Nacional de Engenharia Civil (1) (Laboratoire National de l'Ingénierie Civil)

#### Objectifs et fonctions principales :

— Cet organisme a pour but la recherche appliquée dans le domaine de l'Ingénierie civil et des sciences voisines et ses utilisateurs sont des chercheurs du laboratoire et d'autres utilisateurs (individuels ou organismes) nationaux et étrangers.

— Possède un Centre de Documentation et une Bibliothèque spécialisée et utilise son propre ordinateur pour le stockage et le réperage de l'information.

— Le LNEC maintient des rapports avec d'autres centres à vocation identique, et participe aussi à des systèmes de coopération internationale notamment le DIRR — Documentation International de Recherche Routière

— La participation à des réseaux internationaux qui servent l'exploitation de bandes magnétiques ayant pour but d'augmenter et de mettre à jour sa base de données.

— La Bibliothèque publie régulièrement le Boletim mensal de Informaçãõ (Bulletin mensuel d'Information) et Listas das Publicações Periódicas (Listes des Périodiques) permettant de cette façon de connaître les fonds documentaires. Elle fait aussi la diffusion sélective de l'information (références et résumés) par profil, parmi ses utilisateurs.

1.2.2- Laboratório Nacional de Engenharia e Tecnologia Industrial (1) (Laboratório Nacional d'Ingénierie et de Technologie Industrielle)

Date de création: 1977

Attachement: Le Ministério da Indústria e Tecnologia (Ministère de l'Industriel et de la Technologie) rassemble la plupart des laboratoires de recherche, avec les buts de coordonner et de planifier la recherche appliquée, le développement expérimental et l'assistance technique dans les secteurs de la technologie, de l'industrie et de l'énergie

Objectifs et fonctions principales:

— Dans le domaine de l'IST le LNETI a pour but l'organisation d'un système d'information accessible aux utilisateurs internes, des entreprises publiques et privées, des laboratoires de recherche et des universités. Pour poursuivre ces objectifs il a été constitué un Centro de Informação Técnica para a Indústria(2) (Centre d'Information Technique pour l'Industrie) avec une bibliothèque spécialisée (80.000 micrographes et 1.600 titres de périodiques) dans le domaine spécifique de la céramique, huiles essentielles, caoutchouc et plastiques, industrie alimentaire, protection et sécurité radiologique, énergie nucléaire, métallurgie, électronique, physique, biochimie, électrochimie

1 - LNETI

2 - CITI

et conosciu, bois, fondage et autres.

— Le CITI travaille en coopération avec des systèmes internationaux notamment l'INIS — "International Nuclear Information System",

— Tâches spécifiques:

- Orientation vers les sources d'information
- Diffusion sélective de l'information.
- Recherche rétrospective
- Bulletins signalétiques (1)
- Données concernant les entreprises et produits
- Diffusion de rapports internes
- Reproduction d'articles
- Traductions et retranslations techniques

gels

1.2.3 — Diocção Geral das Indústrias Trans-  
Jamadas Lejeias (Direction générale des  
Industries légères)

Date de création de la Division d'Information: 1978

Attachement: Ministério da Indústria e Techno-  
logia (Ministère de l'Industrie et de  
la Technologie)

Objectifs et fonctions principales:

— La Division de l'Information a les tâches suivantes:

- Documentation et Information technique
  - Assistance technique et relations extérieures
  - Publications, reprographie et dessin
- dans les secteurs industriels des textiles et

1 — Nous ne disposons pas d'informations plus détaillées.

des vêtements, de la tannerie, de l'industrie des chaussures, de l'alimentation et des boissons, des tabacs, du bois, du liège, du papier, des arts graphiques, des matériaux pour la construction, de la céramique, du verre et de l'artisanat.

— Son activité s'étend aux utilisateurs internes, aux entreprises publiques et privées et aux universités, avec les tâches suivantes:

- Diffusion de la législation
- Recherche rétrospective
- Orientation vers les sources d'information
- Élaboration de bibliographies spécialisées (1)

— elle publie :

Bibliografia, Legislação e Estatística (Bibliographie, Législation et Statistique) — mensuel

Boletim de Semanário (Bulletin d'Hebdomadaire) — mensuel

Folha bimestral (journal bimestriel) sur les activités de la Direction Générale

Informação Interna (Information Interne) — semestriel — sur les bilans des projets de la Direction Générale

— Un projet a mettre en place en 1980 prévoit le service "Information Officers" avec le but d'établir de diagnostics sectoriels et de formuler des propositions de correction.

### 1.3 — DOMAINE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

1.3.1 — Instituto Nacional de Investigações das Pescas (Institut National de Recherche sur la Pêche)  
Attachement : Secretaria de Estado das Pescas (Secrétariat d'État aux Pêches)

1 — Nous ne disposons pas d'informations plus détaillées.

### Objectifs et fonctions principales :

— Organisme de recherche qui, à travers son Service de Informação e de Documentação (1) (Service d'Information et de Documentation) appuie la recherche sur les ressources vivantes aquatiques, les moyens aquatiques, technologiques, économiques, la législation politique et la gestion appliquée concernant les différents secteurs de la pêche.

— De par sa vocation, a adhéré à partir de 1978 au système international ASFIS — "Aquatic Sciences and Fisheries Information System" appuyé par le Département de la Pêche de la FAO et par la Commission Océanographique Inter-gouvernementale de l'UNESCO.

— À partir de 1979 le SID fonctionne aussi comme centre d'input, de l'ASFIS lui fournissant les données concernant les documents pertinents en langue portugaise et publiés au Portugal et dans les pays africains d'expression portugaise.

— Comme résultat de sa participation à l'ASFIS, le SID reçoit plusieurs produits documentaires, notamment la publication ASFA (sur papier ou sur bande magnétique)

1.3.2 — Grupo de Trabalho para a Informação Açórica (2) (Groupe de Travail pour l'Information Açorienne)

Attachement : Ce groupe de travail a été créé sur l'initiative de quelques membres

1 — SID

2 — GTIA

du Grupo de Trabalho Permanente para a Documentação e Informação Económico-social (1) (Grupo de Trabalho Permanente pour la Documentation et l'Information Economique et Sociale). Des représentants de dix organismes publics en font partie.

### Objectifs et fonctions principales:

— Activité dans le domaine de l'information pour l'Agriculture et des industries alimentaires.

— Des projets de participation à des systèmes internationaux dans le domaine, notamment à partir de 1979 ont abouti à une coopération avec l'EURAGRIS, sous-système communautaire de l'AGRIS, patroné par la FAO

— Depuis 1976 un essai de développer une coopération avec l'ancien BNIST-(actuel MIDIST) - CDIUPA dans un projet d'information pour les industries alimentaires destinée aux pays de langue portugaise et espagnole.

Cette coopération a les caractéristiques suivantes:

- Envoi de "input sheets", avec les références des publications portugaises du secteur agricole, avec le but de les intégrer dans le système EURAGRIS
- Traduction du thesaurus du CDIUPA
- Traduction du thesaurus de médecine vétérinaire de la CEE (déjà à un stade avancé)

- Inventaire des publications portugaises dans le secteur agricole (à peine commencé)

#### 1.4 - DOMAINE ECONOMIQUE ET SOCIAL

1.4.1 - Bufo de Trabalho Permanente para a Documentação e Informação Económico-Social (1) (Groupe de Travail Permanent pour la Documentation et l'Information Economique et Sociale)  
Date de création: 1971

Attachement : Le GTPDIES qui fonctionne avec l'appui du Département Central de Planeamento (Département Central de Planification) et constitué par un Noyau Permanent et un Secrétariat. Il rassemble plus au moins une centaine de services des secteurs publics et privés, en dépassant largement le domaine économique et social défini initialement.

Objectifs et fonctions principales:

- La coopération dans l'information économique et sociale
- Les sous-groupes par secteurs qui maintiennent une activité plus régulière sont les suivantes:
  - GTIA - Bufo de Trabalho para a Informação Agrária (Groupe de Travail pour l'Information Agraire) déjà cité
  - GISPSO - Bufo de Informação para a Política Social (Groupe d'Information pour la Politique Sociale)

- GIPAT - Grupo de Informação para os Transportes (Groupe d'Information pour les Transports)

- Grupo dos Transportes Marítimos e Indústria de Construção e Reparação Naval (Groupe des Transports Maritimes et l'Industrie de la Construction et la Réparation Navale)

- Grupo para o Tratamento da Legislação Portuguesa (Groupe pour le traitement de la Législation Portugaise)

- Grupo para a compatibilidade de linguagens documentais para a indústria (Groupe pour la compatibilité des langages documentaires pour l'industrie)

— as actividades as mais importantes do GTPDIOS :

- Elaboração de catálogo colectivo de periódicos de todos os serviços cooperantes

- Suporte d'une publication sur l'IST - Notícias de ICT (Nouvelles d'IST)

- Edição de bibliografias por tópicos

- Réponse aux demandes d'information à tous les services coopérants

- Développement des actions de sensibilisation et recyclage dans le domaine de l'IST

- Edição de Guia dos serviços membros (Guide des services affiliés)

- Edição de Guia das obras de referência (Guide des ouvrages de référence)

- Participação à produção do Macrothesaurus de l'OCDE



— Le GTPDIES a pour but une transformation en sous-système pour l'information économique et sociale

## 1.5 - DOMAINE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

1.5.1 - Centro de Informaçõ e Documentaçõ Administrativa (1) (Centre d'Information et de Documentation Administrative)

Date de création: 1978

Attachement: Le CIDA jouit d'une autonomie administrative et budgétaire. Il fonctionne comme un organisme d'appui à la Secretaria de Estado da Administração Pública (Secrétariat d'Etat de l'Administration Publique)

Objectifs et fonctions principales:

— Fonctionnant comme organisme d'appui au Secrétariat d'Etat de l'Administration Publique il a le but de dynamiser des actions pour la création d'un sous-système d'information dans les domaines de la science et technique de l'administration, intégré dans le système national de l'IST.

— Le CIDA possède une Divisão de Informaçõ Científica e Técnica (Division d'Information Scientifique et Technique), une Divisão de Edições (Division d'Éditions) et une Repartição Administrativa (Bureau Administratif)

— La Division d'IST du CIDA inclut la bibliothèque, le service de documentation, le service de législation et le service de traductions.

— Périodiques publiés :

- Informação documental (Information documentaire) - mensuel
- Difusão de Judices seleccionados (Diffusion d'Index sélectionnés)
- Difusão de legislação (Diffusion de législation)
- La section de bibliographie est incluse dans la Revista de Administração Pública (Revue de l'Administration Publique) avec des bibliographies par thèmes, des résumés et des critiques.

— Projet à moyen terme de l'organisation d'une banque de données d'information administrative et législative au CIDA, en collaboration avec les services de coopération technique de l'OCDE.

#### 1.6 - DOMAINE DE LA SANTÉ ET DE L'ADMINISTRATION DES HOPITAUX

Dans ce domaine on cite les efforts des bibliothèques universitaires et la coordination effectuée par les services centraux du Ministério dos Assuntos Sociais (Ministère des Affaires sociales) à travers la Secretaria de Estado da Saúde (Secrétariat d'Etat de la Santé) et dans les écoles d'Infirmières.

Secretaria de Estado da Saúde (Secrétariat d'Etat de la Santé) :

Les services de documentation des Directions Générales notamment :

- Direcção Geral da Saúde (Direction Générale de la Santé)
- Direcção Geral dos Hospitais (Direction Générale des Hôpitaux)

- Gabinete de Planeamento (Bureau de Planification)

- Serviço de utilização comum dos Hospitais (Service d'utilisation publique des Hôpitaux)

- Escola Nacional de Saúde Pública (École Nationale de Santé Publique)

et avec les objectifs suivants:

- Traitement normalisé de l'information
- Étude de l'utilisation d'un langage commun d'indexation basé dans le Macrothesaurus de l'OCDE et le thesaurus du "Deutsch Krankhausinstitut"

- Mise en place d'un catalogue collectif Bibliothèques Universitaires et Écoles d'Infirmières:

La coopération entre toutes ces bibliothèques est encore en phase d'étude. Quelques unes ont déjà commencé à utiliser un langage documentaire commun — la classification de la "National Library of Medicine", des États Unis, notamment:

- Instituto Nacional de Saúde (Institut National de la Santé)

- Instituto Bacteriológico Pãwara Petana (Institut Bactériologique Pãwara Petana)

- Faculdade de Medicina de Lisboa (Faculté de Médecine de Lisbonne)

- Faculdade de Ciências Médicas do Campo de Santana (Faculté des Sciences Médicales du Campo de Santana)

- Hospital Distrital de Beja (Hôpital de la Circonscription de Beja)
- Faculdade de Medicina do Porto (Faculté de Médecine du Porto)
- Instituto de Ciências Bio-Médicas Abel Salazar (Institut des Sciences Bio-Médicales Abel Salazar)

#### 1.7 - DOMAINE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Dans ce domaine nous signalons que l'information scientifique et technique sur les sujets africains est la plus importante et indispensable aux études à poursuivre en Afrique, notamment dans les pays africains d'expression portugaise.

Centro de Documentação e Informação da Junta de Investigações Científicas do Ultramar (Centre de documentation et d'information de la Commission de Recherche Scientifique d'Outre-Mer)

Date de création : 1957

Attachement : Junta de Investigações Científicas do Ultramar (1) (Commission de Recherche Scientifique d'Outre-Mer)

Objectifs et fonctions principales :

— Fournir des documents spécialisés aux utilisateurs intéressés par le problème des

- anciennes colonies portugaises en Afrique
- Possède une bibliothèque avec environ 20.000 monographies, 3.000 périodiques et une riche cartothèque
  - Fournit des informations sur la recherche scientifique faite dans les pays africains d'ancienne portugaise et élaborée par des portugais ou des étrangers
  - Elaboration de bibliographies spécialisées (1)
  - Diffusion sélective par profil
  - Publication d'une bibliographie scientifique de la SICU et des Recherches et études dans la SICU
  - Rapports avec les organismes internationaux similaires
  - Soutien d'un catalogue collectif des monographies et périodiques des bibliothèques des anciens organismes à vocation d'outre-mer
  - Soutien d'un catalogue collectif exhaustif de la bibliographie portugaise d'outre-mer, comprenant toutes les références bibliographiques de tous les monographies et les articles publiés par des portugais ou des étrangers

### CONCLUSION

L'analyse du panorama de l'information scientifique et technique des services <sup>les</sup> plus développés dans le domaine évoqué nous amène à

- 1 - Nous ne disposons pas d'informations plus détaillées

plusieurs conclusions, dont les principales sont les suivantes :

1) Sont déjà évidents les efforts poursuivis par plusieurs services au niveau individuel et collectif pour l'amélioration de la situation de l'information scientifique et technique nationale.

2) Sont déjà aussi évidents les efforts de coopération au niveau international dans les domaines déjà énoncés, et poursuivis par quelques services.

3) On constate d'une part une dispersion des efforts soit au niveau national soit au niveau de la coopération internationale, et cela sûrement parce qu'il n'existe pas une planification correcte à l'échelle de chaque organisme et à l'échelle des plusieurs organismes dans le même domaine. D'autre part, on constate aussi une espèce de concurrence politique poursuivie par certains organismes qui, consciemment ou inconsciemment veulent être les seules leaders dans leur domaine. Personne ne bénéficie de cette situation - ni la communauté scientifique et technique du pays, ni la communauté internationale.

4) On constate que la situation du pays dans le domaine de l'information scientifique et technique est même très différente non seulement de celle des pays développés, mais aussi des pays en voie de développement ou des pays nouveaux, où le manque de renou-

ces et de moyens est encore plus visible que dans le cas du Portugal. En effet, Portugal malgré son stade de développement est un pays de l'Europe, bien que dans la périphérie de l'Europe ; malgré ses origines anciennes et la quantité de ressources au niveau bibliographique et ses structures considérables il ne possède pas les moyens pour profiter convenablement de ses ressources.

A notre avis, c'est plus un problème un problème politique qui se traduit par une absence presque totale de planification sur un problème économique ou financier. Les responsabilités des autorités gouvernementales sont fondamentales à ce niveau et celles-ci n'ont jamais bien rempli leur vrai rôle dans le domaine de l'information.

5) Finalement, il faut signaler que la situation politique que le pays a supporté pendant 48 années (1) sous un régime de dictature, a été des contraintes au niveau de l'évolution de la culture, de la science et de la technique. De plus, au niveau international, le peuple s'est retrouvé isolé et ignoré du reste du monde.

Après les événements du 25 avril 1974 s'installe au Portugal un régime démocratique qui doit faire face à un grand nombre de problèmes, notamment aux problèmes d'ordre politique, économique et social, ceux pour la plupart

---

1 - De 28 mai 1926 jusqu'à 24 avril 1974

par la situation politique antérieure, mais aussi par le profond changement de voie politique qu'elle pose la mise en place de mesures importantes à ces niveaux.

Pendant ce période et jusqu'à nos jours, le pays a connu plusieurs changements de gouvernement (1), ce qui a entraîné des conséquences immédiates au niveau politique. En effet, le changement fréquent de gouvernement provoque une remise en question constante des mesures qui ne sont donc qu'apréhendées.

Tout cela n'expliquera peut-être pas le manque d'initiative, de la prise de conscience et de décision, les hésitations sur le problème de l'Information, mais la situation politique a certainement des incidences sur cet état de faits.

---

1 - Du 25 avril 1974 jusqu'à présent il a eu déjà douze gouvernements au Portugal



## 2 - LES PRINCIPALES ETAPES AU NIVEAU NATIONAL POUR L'ORGANISATION DE L'INFORMATION DANS LES DERNIÈRES ANNÉES

Malgré l'absence au Portugal d'une politique d'information globale on doit signaler quand même quelques tentatives isolées où les autorités gouvernementales ont joué leur rôle et ont pris leurs responsabilités mais pas jusqu'au bout.

En réalité la plupart des efforts poursuivis au niveau national dans les dernières années comme aujourd'hui n'ont pas de suite logique entre eux. En effet on constate de depuis 1970 on n'a jamais concrétisé dans la pratique les études et les conclusions faites.

Ces principales étapes sont les suivantes, à savoir :

- 1969-1970 - Rapport final du Groupe de Travail chargé de l'étude d'un Réseau National d'IST. — "Politique portugaise d'IST. Contribution pour l'établissement du réseau national."
- 1973 - Recommandation dans le Projet du IV<sup>e</sup> Plan de développement
- 1975-1980 - Projet de décret pour la création d'un Bureau National d'Information Scientifique et Technique

1979-1980 - Projet de décret pour la structuration du système national d'information.

Où résumons ensuite chacun de ces projets notamment dans leurs objectifs et proportions essayant de mentionner à notre avis leurs avantages et leurs désavantages.

2.1 - RAPPORT "POLITIQUE PORTUGAISE D'IST. CONTRIBUTION POUR L'ETABLISSEMENT DU RESEAU NATIONAL"

15 août 1969 - Le Président de la Junta Nacional da Investigação Científica e Tecnológica (Commission Nationale pour la Recherche Scientifique et Technologique) a proposé au Ministre de l'Etat la création d'un groupe de travail pour étudier l'établissement d'un réseau national d'IST.

Le groupe de travail qui a commencé ses travaux le 20 novembre 1969 a présenté un rapport (2) le 20 mars 1970 où il signalait les difficultés et les lacunes suivantes:

- Absence de spécialistes de l'information et de documentalistes

- Absence de structures permettant l'étude et l'utilisation, à l'échelle convenable, de systèmes automatiques de traitement et de transfert de l'information

- Difficultés résultant de l'exécution

1 - Dans l'impossibilité de trouver le document original nous nous sommes basés sur les extraits de ce rapport publiés dans le Préface de Jorge Peixoto

restreinte des traductions et d'un profit déficient des publications en langues étrangères.

— Liaison déficiente avec les organismes internationaux d'IST et absence de coordination des représentations nationales respectives.

— Passage lent de la phase bibliothéconomique à la phase de la documentation et de l'information

— Absence d'inventaires actualisés des ressources disponibles (du personnel, bibliographiques, d'équipements, etc.)

— Absence d'un plan général de répartition budgétaire pour les installations, des équipements, des acquisitions bibliographiques et du personnel, ce qui provoque une inefficacité profonde dans l'approvisionnement de toutes ces ressources.

— Utilisation étroite des brevets et "know-how", éléments fondamentaux d'innovation technologique.

— Absence d'une imprimerie bien équipée ce qui fait que la plupart des publications scientifiques et techniques sont affectées dans leurs coûts, délais, normalisation et qualité. "

Le rapport présentait comme point de départ d'une politique nationale, les propositions suivantes:

" a) Création d'un Centre National

d'IST (CN) aux fonctions principales suivantes:

- Formation et spécialisation des techniciens et définition de leurs statuts
- Inventaires des ressources disponibles (de journal, bibliographiques, d'équipements, etc.)
- Traitement automatique de l'information
- Exploitation documentaire
- Recherches bibliographiques
- Traductions
- Élaboration et mise à jour des langages documentaires
- Projet d'une information spécialisée en publications scientifiques et techniques
- Normalisation documentaire
- Utilisation et diffusion documentaire
- Rapports avec les organismes internationaux
- Planification de la répartition budgétaire

b) Centres sectoriels (CS) ayant la mission d'appui immédiat aux utilisateurs - ce sont ces centres qui ont l'action la plus importante dans l'IST

c) Réseau National s'appuyant sur le Centre National (CN) et sur les Centres Sectoriels (CS), "

Ce Rapport a été dans le temps suffisamment avancé au niveau de l'évaluation globale de la situation de l'IST au Portugal, et de la détermination des difficultés et des lacunes existantes, face qu'il a touché les principales



points qu'il faudrait retenir. Il a été aussi avancé du fait de vue de ces profiteurs pour l'établissement d'une politique nationale parce qu'il faut penser qu'on était en mars 1970 et que l'on proposait déjà à cette période certains principes recommandés plus tard par l'UNESCO, notamment dans le NATIS et l'UNISIST et de plus il a été le premier pareil document officiel à réel niveau interministériel dans le pays.

Malgré tous les efforts qu'on a placés dans ce projet aucunes mesures n'ont été mises en place jusqu'à nos jours.

## 2.2 - RECOMMANDATIONS DANS LE PROJET DU IV<sup>ème</sup> PLAN DE DÉVELOPPEMENT

(En 1973 dans le Projet du IV<sup>ème</sup> Plan de Développement et pour la première fois on a fait un sous-chapitre sur l'Informatique Scientifique et Technique (2), où après la reconnaissance de la nécessité de définir d'une politique nationale d'informatique sont décrits les objectifs et les orientations fondamentales de l'Informatique Scientifique et Technique, à savoir:

1 - Parte C - Sectores de apoio às actividades económicas. Capítulo XII - Investigaçã e desenvolvimento económico. D - Informatizaçã Científica e Técnica in "Projecto do IV Plano de Fomento. Continente e terras adjacentes. Tomo 1. Lisboa, Secretaria Geral da Assembleia Nacional e da Câmara Corporativa, 1973."

"Assurer au Pays les informations scientifiques et techniques qui correspondent à ses besoins ;

Assurer l'utilisation judicieuse de la somme des connaissances accumulées dans le domaine de la science, de la technique, de l'économie et de la sociologie... ;

Développer le recours à l'information ;  
 Promouvoir l'implantation et le fonctionnement de systèmes d'information adéquats ;  
 Stimuler l'automatisation du traitement de l'information ;

Promouvoir un système d'information "ouvert" qui procède la propre définition de besoins dans ce domaine ;

Appuyer le développement de la recherche ;  
 Définir une politique de formation du personnel au niveau moyen et supérieur et prendre les mesures qui s'imposent pour valoriser la profession ;

Stimuler la coopération à niveau nationale et internationale, en favorisant l'accès à des sources d'information plus vastes et promouvoir, dans ce domaine, les échanges avec des centres et des techniciens étrangers ;

Contribuer à la diffusion de la langue et de la pensée nationales, en intégrant la bibliographie française dans le courant documentaire mondial ;"

On propose ensuite: "un système d'information centralisé par des réseaux, à mettre en place progressivement, cela paraît être la solution la plus convenable et la moins chère..."

"Chaque sous-système sera organisé indépendamment, avec des ressources et des objectifs propres au secteur de l'activité qui test, en recourant à des solutions spécifiques."

"Les organismes intégrés dans le sous-système de leur vocation peuvent cependant être tributaires d'autres sous-systèmes..."

"Pour que les sous-systèmes puissent communiquer entre eux et établir les interrelations essentielles à son fonctionnement qui les intègrent dans un système national, ils ont besoin d'une méthodologie commune... en articulation avec l'information internationale. Cette méthodologie commune se traduira fondamentalement dans un même langage et dans des procédures techniques semblables qu'il faudra définir."

"... l'ensemble pour avoir de la cohésion et pouvoir constituer un système national d'information, a besoin non seulement d'une méthodologie commune, mais aussi d'un organisme de coordination des activités des sous-systèmes."

Est proposé "... la création d'un bureau national de l'information scientifique et technique..." auquel il appartient la mission

de "... coordonner et d'orienter les sous-systèmes ; développer de nouveaux pôles d'information, étudier systématiquement et avec continuité les problèmes de l'information à tous les niveaux, analyser les buts envisagés par les services d'information et proposer des décisions réalistes utilisant rationnellement les ressources disponibles. //

Sont définies les tâches du Bureau notamment en matière de législation, de normalisation et de statistique de l'information et ses compétences, à savoir :

" Promotion d'études et d'enquêtes sur l'information scientifique et technique et le transfert de l'information ;

Actions de sensibilisation systématique sur la nécessité et les avantages de la sélection d'informations adéquates et pertinentes ;  
Réperage ... de l'information souterraine ;  
Rendre compatibles ou élaborer des outils de travail communs ;

Développement du recours à l'automatisation des données de l'information ;

Participation active dans la formation des documentalistes.

Orientation et participation dans le développement des rapports communautaires et internationaux, et représentation du Pays dans les organismes internationaux ;



Développement des rapports entre les organismes scientifiques, techniques, économiques et sociaux et les agents de l'activité économique. //

Les recommandations ont été le résultat d'une synthèse <sup>départir</sup> d'une étude faite par un groupe de travail auquel appartenaient quelques membres du Groupe Permanent de Travail pour la Documentation et l'Information Economique et Sociale.

Il faut signaler que dans la situation politique d'alors les autorités gouvernementales décidaient des sujets de la vie politique, ne tenant souvent pas compte de la réalité du pays; on mettait en place des structures toujours de haut en bas de façon rigide, immuable et fortement centralisée et hiérarchisée.

Prenant en compte ces contraintes ce projet représente dans le temps, malgré tout, quelque chose de raisonnable notamment dans les propositions :

— la nécessité de connaissance préalable des besoins.

— la reconnaissance des ressources bibliographiques déjà existantes et leur mise à profit.

— L'implantation et le fonctionnement d'un système national d'information de façon adéquate à la réalité du pays, constitué par des réseaux à mettre en place de façon progressive.

— L'organisation des sous-systèmes de façon indépendante selon les besoins, les ressources et les objectifs propres au domaine spécifique, ce qui suppose une décentralisation.

— L'intégration des sous-systèmes dans un ensemble global qui est le système National d'Information en prévoyant l'utilisation des langages et de processus de traitement communs viaient la compatibilisation.

— La mise en place d'un organisme centrale de coordination et d'orientation des activités des sous-systèmes.

— La définition d'une politique de formation du personnel à plusieurs niveaux et la définition de statuts compatibles

— La stimulation en vue de la coopération au niveau national et international.

— Le développement de rapports entre les organismes à vocation scientifique, technique, économique et social et les agents de l'activité économique, ce qui signifie une certaine approche des plans de développement et des priorités définies au niveau national

2.3 - PROJET DE DECRET POUR LA CREATION  
D'UN BUREAU NATIONAL D'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (1)

En réalité le Groupe Permanent de Travail pour la Documentation et l'Information Scientifique et Sociale déjà cité envisageait depuis 1972 un projet de texte législatif où il proposait la venue en place d'un Bureau National de l'Information Scientifique et Technique (2)

Ce projet fut à eu plusieurs modifications proposées dans le texte final et en résumé:

— La création d'un Bureau National d'IST à caractère interministériel rattaché à la Présidence du Conseil des Ministres et avec les missions suivantes:

"... développement, planification, coordination et compatibilisation des activités d'Information Scientifique et Technique envisageant la coordination du Système National d'Information Scientifique et Technique et son articulation dans le plan externe" (ARTICLE 2<sup>ème</sup>, N° 1)

1 - Projecto de Decreto-Lei para a criação dum Gabinete Nacional de Informação Científica e Técnica (GNICT). Lisboa, Ministério do Plano e da Coordenação (Cardimira, s.d. (Mim.)

2 - Gabinete Nacional de Informação Científica e Técnica - GNICT

" L'action du GNICT sera orientée dans le sens de : (ARTICLE 2<sup>ème</sup>, N° 2)

a) Dynamiser et rationaliser l'utilisation des ressources humaines dans le domaine d'IST;

b) Étudier et promouvoir les formes permanentes de l'articulation des unités et des réseaux d'IST du Pays déjà existants ou à créer ;

c) Stimuler de façon active la croissance et le développement de sous-systèmes d'IST spécialisés ...

d) Stimuler l'introduction de technologies plus avancées et compatibles au traitement de l'IST ... "

" Les compétences spécifiques du GNICT sont : (ARTICLE 3<sup>ème</sup>, N° 1)

a) Faire des études de normalisation... être l'organisme de liaison avec l'ISO ...

b) Réaliser et coordonner la recherche et les études méthodologiques dans le domaine d'IST

c) Promouvoir la collecte de données statistiques applicables aux Systèmes Nationaux

d) Stimuler la formation et le recyclage du personnel de l'IST et collaborateurs de façon active

e) Contribuer à la définition des statuts professionnels

f) élaborer et/ou compatibiliser des

outils de travail communs

- g) Stimuler l'automatisation de l'IST
- h) Promouvoir des inventaires systématiques de ... l'information nationale et leur traitement adéquat
- i) Stimuler la sensibilisation systématique des utilisateurs réels et potentiels pour le recours à une information adéquate, pertinente et sélective
- j) Stimuler le rapport de la communauté scientifique et technique avec les médias
- k) Participer au développement des rapports internationaux dans le domaine de l'IST
- l) Proposer au gouvernement les mesures considérées nécessaires pour la réussite des fonctions attribuées au GNICT ...
- n) Étudier et donner son avis sur d'autres sujets soumis par le gouvernement,

" Pour poursuivre ces attributions le GNICT devra : (ARTICLE 4<sup>ème</sup>, n° 1)

- a) Créer des commissions d'études et groupes de travail ...
- b) Coopérer avec les services et les organisations publics et privés dans les domaines d'intérêt commun, notamment dans les aspects de normalisation, de recherche, de statistique, de formation et d'informatique
- c) Assurer la représentation du Pays dans les activités internationales dans le domaine

de l'IST...»

«Le GNICT pourra envoyer des missions à l'étranger pour faire des études, collaborer dans l'élaboration de projets ou pour exercer d'autres fonctions...» (ARTICLE 4<sup>ème</sup>, N<sup>o</sup>2)

Dans les articles qui se suivent sont définis les organes, les compétences, les ressources en personnel et le budget du GNICT.

Le projet, en 1975, à la initiative de la Direccão Geral do Secretariado Técnico do Planeamento (Direction Générale du Secrétariat Technique de la Planification), a été soumis à enquête aux services et organismes les plus représentatifs. Ensuite le même Secrétariat a convoqué le 23 février 1977 une réunion pour en faire le point.

Le projet parce qu'il continue encore à être discuté mérite une critique plus détaillée, d'ailleurs dans le sens même des critiques présentées dans la réunion citée ci-dessus. (1)

Sont évidentes quelques approches avec les recommandations du Projet du IV<sup>ème</sup> Plan de Développement (faites d'ailleurs par quelques membres du même groupe de travail qui a proposé

1 - Síntese das críticas apresentadas na reunião convocada pela secretaria de Estado do Planeamento em 23/2/77 para discussão do projecto de decreto-lei que cria o Gabinete Nacional de Informação Científica e Técnica (GNICT). Diário S. ed. 1977. 46. (num. 1)

ce projet-là) mais il se présente face à eux-ci une rétrogradation de processus. En effet, dans le IV<sup>ème</sup> Plan on proposait un système d'information scientifique, technique et économique et pas seulement un bureau.

En réalité, c'était acceptable, s'étant donné les conditions et les contraintes de la vie politique et sociale du Pays en 1972, au commencement de ce projet, de proposer une superstructure comme celle-ci, pour des raisons déjà énoncées; mais, après un changement politique comme celui qui a eu lieu au Portugal à partir du 24 avril 1974, persista avec le même texte en 1975 et insista en 1977, puis 1979 est sûrement grave et inacceptable.

En effet, toutes les transformations d'ordre politique, social et économique que le pays a vécues et qui essaye de se consolider à travers un régime démocratique naît en contradiction avec la création d'un autoritarisme, proposé de haut en bas - superstructure hiérarchisée et fortement centralisée - qui est imposée. Et ce, sans faire l'analyse de la situation réelle du pays dans ce domaine et sans une consultation préalable, et indispensable même en phase de planification, des principaux organismes à enjeux.

D'autre part, il nous faisait très grave qu'à partir de 1974 on ne prenne pas en compte les propositions pour l'établissement du NAMS, approuvées dans la "Conférence Inter-gouvernementale

sur la planification des infrastructures nationales en matière de documentation, de bibliothèques et d'archives", qui a eu lieu à Paris, du 23-27 septembre 1974, organisée par l'UNESCO en collaboration avec la FID, la FIAB et le CIA (1) et les recommandations qui se suivent.

En effet, ce projet se heurte avec ces principes(2) notamment :

— Le NATIS propose la formulation d'une politique nationale d'information qui doit être le reflet des besoins de tous les domaines mais prenant en compte les priorités du développement national ; il prévoit la mise en place des infrastructures nationales basées sur les services déjà existants non seulement de documentation mais aussi de tous les types de bibliothèques (nationales, publiques, scolaires, universitaires, spécialisées) et d'archives. En réalité, le NATIS est un système de l'information globale et pas seulement de l'information scientifique et technique qui n'est qu'un seul aspect de cette problématique (PRÉAMBULE, OBJECTIF N°1)

- 
- 1 — Parce que le Portugal n'avait pas encore fini son processus d'adhésion à l'UNESCO, ont participé à cette Conférence trois affiliés de l'Association Portugaise des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes d'abord avec le statut d'observateurs et après comme invités.
  - 2 — Conférence intergouvernementale sur la planification des infrastructures nationales en matière de documentation, de bibliothèques et d'archives. Paris, 23-27 septembre 1974. "Bull. Unesco", 29(1) 1975, p. 2-16



— Le NATIS est un système flexible, simple adaptable à la réalité de chaque pays qui envisage de mettre au point les infrastructures nationales au travers d'un système de coopération nationale, à la suite duquel sera plus accessible la coopération internationale comme prévoit l'UNISIST (OBSJETIF N° 1, N° 7, N° 9 et N° 12)

— Le NATIS prévoit l'évaluation préalable et permanente des ressources déjà existantes en information et en personnel ainsi que l'évaluation des besoins des utilisateurs et en fonction des priorités du développement du pays. (OBSJETIF N° 4, N° 5 et N° 6)

— Finalement, il ne faut pas oublier le rôle des bibliothèques nationales dans les systèmes nationaux d'information selon les principes approuvés par les directeurs de bibliothèques nationales réunis à Lausanne, le 20-21 août 1976 (1). Une fois de plus le NATIS est conçu comme un système qui "englobe tous les organismes, ressources, processus et activités se rattachant au transfert de l'information dans le pays" (1) et non seulement de l'IST.

D'ailleurs déjà en 1976 M. L. Rolling dans son rapport à propos du Portugal (2) avait fait

- 
- 1 — Le rôle des bibliothèques nationales dans les systèmes nationaux dans les systèmes nationaux et internationaux d'information; un énoncé des principes approuvés par les directeurs de bibliothèques nationales réunis à Lausanne, les 20 et 21 août 1976. "Bulletin de l'Unesco à l'intention des Bibliothèques", 31(1) 1977, p. 8-28.
  - 2 — Relatório da Misão de Assistência Técnica em Lisboa, de 17-21 de Maio de 1976.

une distinction très nette entre l'Information Scientifique et Technique et l'information des autres domaines, domaines économique et social inclus.

## 2.4 - PROJET DE DECRET POUR LA STRUC- TURATION DU SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION(1)

Au mois d'aout 1976 est crée par la Secretaria de Estado da Cultura (Secrétariat d'Etat de la Culture) un Groupe de Travail chargé de l'étude et de l'élaboration d'un texte législatif visant, au niveau national, à la réorganisation des structures et au fonctionnement des bibliothèques, des archives et des services de documentation.

Le groupe de travail alors appelé LOB(2) était au début constitué par des représentants de plusieurs Ministères et organismes publics (3)

Il y avait aussi des sous-groupes en collaboration avec des responsables techniques d'autres organismes et chargés notamment:

— de l'étude du statut et de la carrière des bibliothécaires, documentalistes et archivistes.

1 - Projecto de Decreto-Lei para a estruturação do sistema Nacional da Informação. Lisboa, Secretaria de Estado da Cultura, 1979. 5 p. (mime.)

2 - LOB - Lei orgânica das Bibliotecas

3 - Ministério da Educação e Investigação Científica (Ministère de l'Éducation et de la Recherche Scientifique), Ministério da Administração Interna (Ministère de l'Administration Intérieure), Ministério da Defesa Nacional (Ministère de la Défense Nationale), Secretaria de Estado da Cultura (Secrétariat d'Etat de la Culture), Direcção Geral do Património Cultural da mesma Secretaria de Estado (Direction Générale du Patrimoine Culturel du même Secrétariat d'Etat), Biblioteca Nacional de Lisboa (Bibliothèque Nationale de Lisbonne), Arquivo Nacional da Torre do Tombo (Archive Nationale de la Torre do Tombo), Curso de Bibliotecários - Arquivistas e Documentalistas de Coimbra (cours de Bibliothécaires - Archivistes de l'Université de Coimbra) e Associação Portuguesa de Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas (Association Portugaise de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes)

— de l'étude de la réorganisation du  
Dépot Légal.

— de l'étude de la restructuration des  
cours pour ~~pour~~ bibliothécaires, documentalistes  
et archivistes.

Au mois de mars 1977 le Groupe de  
Travail cité ci-dessus a proposé au sécrétariat  
le changement de ses tâches initiales  
puisque qu'il avait conclu pendant ses travaux  
qu'il était urgent de prendre des mesures  
qui puissent aboutir à la structuration du  
Système National d'Information, ayant comme  
objectifs prioritaires :

- l'évaluation des besoins du pays
- le profit des infrastructures déjà  
existantes

D'autre part le Groupe de Travail con-  
sidérait non convenable et prématuré la  
création d'un organisme de coordination sans  
avoir une connaissance préalable et exhaustive  
de tous les conditionnements.

Au mois de juin 1978 est décidé  
l'élargissement du Groupe de Travail à des  
représentants nommés par les organismes sui-  
vants, à savoir :

— Junta Nacional de Investigación Científica e Tecnológica (Commission Nationale de la Recherche Scientifique et Technologique)

— Instituto Nacional de Investigación Científica (Institut National de la Recherche Scientifique)

— Noyau central du Grupo de Trabalho Permanente para a documentação e Informação Económico-social (Grupo de Trabalho Permanente para la documentación et l'Information Economique e sociale.)

Les deux premiers organismes ont envoyé leurs représentants, mais <sup>pas</sup> le troisième malgré les efforts persistents pour sa participation. Il faut cependant remarquer que le GTPDIES avait été depuis 1975 le responsable pour le projet de décret de création d'un Bureau National d'Information Scientifique et Technique et que sa représentation se révélait au groupe de Travail, ce fut l'initiative du Secrétaire de Estado da Cultura (Secrétariat d'Etat de la Culture), très important du point de vue d'une union d'efforts pour l'étude et la mise en place du système National d'Information, si décisive pour le développement du pays.

En 1979, le Groupe de Travail propose un projet de décret ayant pour base les principes et recommandations du Programme Général d'Information de l'UNESCO (NARIS et UNISIST) après son adaptation à la situation réelle du pays.

Ce projet a circulé et a été mis en discussion élargie, et a été analysé par tous les organismes, services et entreprises publics

intéressés, avec le but de recueillir des critiques et des propositions de modifications devant apporter une amélioration.

Dans le préambule du projet sont présentées plusieurs considérations, à savoir :

— L'importance de l'information pour le développement du pays.

— L'importance du profit au niveau national et international du renforcement des structures déjà existantes.

— Les responsabilités et le rôle du gouvernement dans la définition d'une politique nationale de l'information établissant aussi les objectifs prioritaires du développement du pays de façon à contribuer au progrès culturel, social, politique, économique, scientifique et technique.

— La nécessité de coordination des fonctions et des activités de tous les services de bibliothèques, d'archives, de documentation et d'information du pays au moyen de la mise en place d'un Sistema Nacional de Informa-  
eād (1) (Système National d'Information).

— La nécessité des évaluations indispensables des ressources déjà existantes dans le pays, leur nature, leur extension, leur rentabilité, leurs lacunes et leurs contraintes de façon à connaître profondément la situation réelle et en fonction

établi la planification la plus convenable.

Pour poursuivre ces objectifs énoncés et  
proposés :

" La création, dans la Présidence du Cou-  
seil des Ministres, d'une Commission d'organisa-  
tion chargée d'étudier et d'exécuter les tâches  
préalables nécessaires à la mise en place du Sys-  
tème National d'Information, (ARTICLE 1<sup>er</sup>)

" Compétences de la Commission (ARTICLE 2<sup>ème</sup>)

a) Inventarier les ressources humaines,  
techniques et matérielles existantes dans les  
services de bibliothèque, d'archive et de documen-  
tation et d'information;

b) Évaluer les besoins des utilisateurs  
à niveau individuel et collectif et donner la  
priorité aux secteurs basiques du développement  
du Pays;

c) Définir la structure du système et  
élaborer des projets d'action qui englobent la  
distribution de tâches spécifiques par les organi-  
smes participants et l'établissement de délais  
pour la réalisation des objectifs intermédiaires  
et finaux;

d) Déterminer quels sont les organismes  
qui doivent être éléments d'appui du système  
soit à niveau sectoriel, fonctionnant comme cen-  
tres intermédiaires de coordination, soit au  
niveau régional et faire l'étude en coopération

des formes <sup>les</sup> plus convenables et efficaces de leur engagement et coordination, prenant toujours en compte comme secteurs barrières, les services de bibliothèque, d'archive et de documentation et d'information, et envisager... toutes les possibilités utiles et souhaitables de coopération;

e) Définir les fonctions et les structures de l'organisme ou des organismes qui doivent assurer la coordination et les moyens humains, techniques et matériels du SINI nécessaires à la concrétisation de leurs objectifs;

f) élaborer des projets de diplôme qui soient le support légal du système et qui assurent le fonctionnement adéquat de tous les organes et services engagés.

g) Étudier et présenter des propositions concernant les mesures complémentaires qui sont considérées comme indispensables... "

"La Commission devra respecter les normes suivantes de son Programme : (ARTICLE 3<sup>ème</sup>)

a) Le SINI doit fonctionner de façon décentralisée, il doit être structuré en sous-systèmes et en réseaux de services de bibliothèque, d'archive et de documentation et d'information selon les divers domaines précis et prendre en compte les ressources et les besoins des différentes régions du Pays;



b) Le S.I.V.I. doit coordonner du point de vue technique les services de bibliothèque, d'archives et de documentation et d'information des organismes publiques ce qui n'implique aucunement le détachement des institutions desquelles ils dépendent.

c) La coordination pourra être étendue aux services de bibliothèques, d'archives et de documentation et d'information des organismes privés s'ils remplissent <sup>les</sup> conditions nécessaires, au travers d'accords à établir.

d) On doit maintenir des rapports permanents avec les organisations internationales et régionales qui permettent la participation active du Pays dans leurs programmes, l'accès et l'utilisation de l'information mondiale, l'échange de données, la participation dans le Contrôle Bibliographique Universel et le recours à d'autres formes d'appui et de coopération;

e) Avec le but de faciliter la coopération au niveau national et international on doit promouvoir auprès de l'organisme compétent les études nécessaires de normalisation et assurer l'application des normes en vigueur.

f) La formation et le recrutement du personnel des "cadres" des organismes énoncés dans l'alinéa a) seront objet de diplômes et de jeux spécifiques.

Dans les articles qui suivent est définie la composition de la Commission, son mode de fonctionnement et les délais pour le développement de leurs travaux.

Le projet qui est aussi en train d'être discuté au niveau des hautes instances mérite également des réflexions détaillées qui nous ont amené aux conclusions suivantes:

— Bien que ce projet ne puisse être considéré comme un projet fait en tous ses détails, il contient quand même des avantages remarquables face à l'autre projet présenté antérieurement. Il constitue sûrement un premier mais au même temps un grand pas pour la structuration d'un Système National d'Informations au Portugal, notamment:

a) Tout d'abord c'est un projet qui est conforme aux propositions du SISIS et de l'UNISIST dans leurs objectifs et méthodologie. Cela veut dire qu'il prend en compte ces propositions d'une façon adaptable d'une part à la situation réelle du Pays et d'autre part il essaye de mettre en place une méthodologie de travail qui nous paraît la plus convenable.

En effet, ce qui est proposé avant tout c'est la création d'une Commission chargée de l'étude et de l'exécution des tâches préalables et nécessaires à la mise en place du SINI et non une

structure lourde et difficile à mettre en place et éloignée de la réalité.

b) Les compétences énoncées pour cette Commission de travail sont en réalité les tâches indispensables d'inventarisation et d'évaluation concrète et précise de la situation du pays au niveau de toute ses ressources et de tous ses besoins. En fonction des résultats obtenus il sera alors possible de structurer le système à partir des infrastructures réelles déjà existantes, de grouper les unités de base constituées par les plusieurs types de services de documentation, des bibliothèques et des archives; contrairement le projet antérieur ne traitait qu'un aspect du problème, l'information scientifique et technique.

c) Malgré les attributions relativement larges de la Commission pour favoriser les compétences sont définies grand même quelques aspects déjà très précis au niveau du Système lui-même, à savoir:

— la mise en place d'une organisation ou des organisations de coordination laissant donc un certain choix à faire selon ce qui se révélera plus convenable en fonction des données recueillies et de l'analyse faite à ce sujet.

— Le fonctionnement décentralisé du système et leur structuration en sous-systèmes et en réseaux de services selon les divers domaines et les ressources et besoins naturelle-

ment différents des différentes régions du pays.

— Le renforcement des structures déjà existantes non seulement au niveau des services de documentation, de bibliothèques et des archives mais aussi au niveau des organismes auxquels ont déjà été attribués depuis longtemps certaines tâches — à titre d'exemple le service chargé de la normalisation — et non de perdre tout à leur charge comme le préconisait le projet antérieur.

— La décision d'engager tous les organismes publics. — les organismes qui sont seulement dépendants de l'Administration Centrale et ceux qui sont dépendants de l'Administration Régionale et locale — mais en respectant leurs liens hiérarchiques et administratifs.

— La possibilité d'ouverture aux organismes privés s'ils remplissent <sup>les</sup> conditions nécessaires et suffisantes et la provision d'établissement d'accords.

— La possibilité de participation active des organismes coopérants du système en leur distribuant des tâches spécifiques et des délais, ce qui est probablement beaucoup plus raisonnable et stimulant au niveau des objectifs nationaux et globaux à atteindre dans le temps et l'espace.

— Le caractère interministériel de l'organisme de coordination, au lieu de l'attacher à un seul ministère ce qui aurait sûrement plusieurs désavantages.

— La participation du pays au niveau international en profitant des renouces disponibles au niveau mondial, mais aussi en prévoyant la mise en disposition à ce niveau des renouces internes disponibles.

### CONCLUSION

Ce que l'on peut dire à propos de tout ce qu'on vient d'analyser dans ce chapitre aboutit aux conclusions suivantes:

a) Le Portugal, a grand même fait peu les efforts pour la réussite d'un projet d'intégration au niveau national. Les efforts sont cependant trop faibles quand on pense à la disponibilité des renouces existantes d'un pays qui malgré sa dimension réduite et son état intermédiaire de développement est grand même un pays très ancien avec un passé culturel, scientifique et technique suffisamment riche et remarquable pour qu'on puisse oublier tout son potentiel disponible mais toujours sous-utilisé.

b) Seulement quatre initiatives au niveau national dans une dizaine d'années (1970-1980) comme ceux qu'on vient de résumer et d'analyser sont réellement le reflet d'une attitude timide et passive des autorités gouvernementales qui n'ont jamais su prendre leurs responsabilités au niveau de la définition d'une politique nationale d'information.

Cette absence de définition a fait des deux premiers projets des initiatives isolées et inconséquentes. On oublie ce qui a été déjà fait dans le domaine, on n'applique jamais d'une façon pratique les conclusions qu'on obtient, on reprend toujours les choses au début.

Cette absence de définition a aussi fait des deux derniers projets des projets concurrents qui s'opposent dans l'espace et le temps politique. Chacun profite de la situation et de ses contradictions et le fossé entre les organisations et les professionnels qui sont partisans de l'un ou de l'autre projet ne cesse <sup>pas</sup> de grandir.

La vie politique portugaise n'est sûrement pas indifférente à tout cela — dans le passé obscurantiste et dans le présent trop troublé. En effet après le changement politique qui a eu lieu à partir des événements du 25 avril 1974 plusieurs problèmes se posent au Portugal : la recherche de la voie politique et la mise en place des structures qui suivent au mieux cette voie, la définition des priorités nationales au niveau politique, économique et social et la résolution des problèmes concernés et surtout les constants changements de composition de gouvernement (1) qui créent plusieurs fois le vide politique et administratif, l'altération de stratégie, la non réponse de la politique définie précédemment.

c) On constate aussi que le pays malgré

---

1 — Depuis le 25 avril 1974 jusqu'à présent il a eu déjà douze gouvernements au Portugal.

son retard au niveau de la politique d'information, on ne profite pas en fait des expériences réussies et avortées déjà réalisées par d'autres pays plus avancés dans le domaine et qui peuvent être très importantes au niveau de la détermination des enjeux, du choix de voies plus pertinentes, des lacunes existantes dans un certain type de conception de structures.

d) Finalement on a pu constater depuis longtemps et notamment dans les quatre étapes énoncées des efforts remarquables de la part des professionnels soit au niveau individuel soit au niveau collectif spécialement à travers leur voie d'expression écrite qui est la seule revue de la spécialité publiée au Portugal depuis 13 années — *Actas de Bibliotecária Arquivista e Documental* — leur Association professionnelle — *Associação Portuguesa de Bibliotecários Arquivistas e Documentalistas* — et leurs copies régulières depuis 1966 et qui sont maintenant au nombre de sept.

En réalité, les professionnels de formation supérieure sont très conscients de la situation du pays dans leur domaine, de toutes leurs ressources, leurs besoins et leurs lacunes. Ils ont entrepris des efforts considérables pour l'amélioration de la situation notamment auprès des responsables gouvernementaux. Cependant ils ont

toujours eu des raisons pour perdre leur en-  
thousiasme, leur espoir et pour abandonner  
leurs projets.



### 3 - LES PRINCIPAUX PROJETS DE COOPERATION POURSUIVIS DANS LES DERNIERES ANNEES

Les principales bibliothèques portugaises ont poursuivi à partir des dernières années des efforts remarquables au niveau de la coopération.

Les buts principaux de cette coopération sont: la rationalisation des tâches, le profit des ressources existantes au niveau bibliographique, technique et du personnel, la compatibilisation au niveau technique et l'amélioration de la réponse aux besoins des utilisateurs.

Ces efforts soit au niveau national soit au niveau régional et local, sont le résultat de la collaboration et de la coopération étroite entre plusieurs types de bibliothèques - Bibliothèque Nationale, bibliothèques universitaires et bibliothèques publiques - avec l'appui de quelques services d'organismes publics.

On doit signaler que cette coopération est due à l'initiative de professionnels car ils ont conscience des problèmes et des lacunes dans leur domaine et, malgré l'absence d'une politique nationale d'information ils essayent de mettre au point plusieurs projets d'intérêt non négligeables. Cela représente sans aucun doute une contribution assez importante pour

les divers recteurs de l'information et notamment pour le futur système national d'information.

### 3.1 - AU NIVEAU NATIONAL

#### 3.1.1 - Le catalogage et l'indexation des monographies du dépôt légal

La loi du dépôt légal prévoit que 15 bibliothèques reçoivent des ouvrages publiés au Portugal et faisant l'objet du dépôt légal.

Dans un pays comme le Portugal ce la représente un dur effort pour la Biblioteca Nacional de Lisboa (Bibliothèque Nationale de Lisbonne) chargée des tâches administratives qui s'imposent ainsi qu'au niveau du traitement et de l'élaboration de la bibliographie nationale. D'autre part cela représente une tâche trop lourde pour la plupart des bibliothèques qui reçoivent des ouvrages et qui ne disposent ni de moyens humains ni de moyens matériels pour le traitement.

D'ailleurs il paraît absurde que dans un pays si petit avec des distances réduites entre ces centres de dépôt on procède théoriquement plusieurs fois à leur traitement au détriment du traitement de leurs fonds spécifiques.

Ce problème a préoccupé la Biblioteca Nacional da Universidade de Coimbra (2) (Bibliothèque Générale de l'Université de Coimbra) depuis longtemps et elle même dispose il y a déjà quelques

1 - BNL

2 - BGUC

années d'un accord de coopération avec la Biblioteca Municipal de Coimbra (1) (Bibliothèque Municipale de Coimbra) à ce niveau.

Cette préoccupation est devenue de plus en plus pressante, car la BNL ne dispose pas d'une structure de services et de disponibilité de personnel, pour faire face à ces types de problèmes, au même à prendre en charge l'initiative de certains projets.

Au début de l'année 1977, est fait un essai d'accord de coopération entre la BGUC et la BNL au niveau du catalogage des Manuscrits du Dépôt Légal, qui rentrent définitivement en fonctionnement à partir du mois de mai de 1977.

Cet accord de coopération est basé dans le développement des tâches suivantes :

#### BNL

La Biblioteca Nacional de Lisboa (Bibliothèque National de Lisbonne) fait le catalogage des manuscrits, à savoir : la description bibliographique selon l'ISBD (M), la détermination de la vedette uniforme de l'auteur principal et les entrées secondaires (auteurs et titre).

Elle fait également la classification des ouvrages selon la CDU. Les brouillons avec quelques détails d'ordre administratif, notamment le numéro attribué par le Dépôt Légal, sont envoyés à la BGUC.

BGUC

La Biblioteca Geral da Universidade de Coimbra (Bibliothèque générale de l'Université de Coimbra) fait l'indexation des manuscrits à partir de l'index de son catalogue alphabétique de matières, constitué depuis longtemps et révisé régulièrement. Les mots clés de l'indexation de chaque ouvrage sont inscrits dans un brouillon avec la référence des numéros attribués par le dépôt légal.

Quand la BGUC reçoit les brouillons de catalogage des manuscrits fait par la BNL, elle ajoute ses propres brouillons d'indexation qui sont repérés facilement par le numéro déjà cité.

Ensuite elle se charge de la reproduction des fiches nécessaires et les envoient aux différentes bibliothèques coopérantes.

En effet les bibliothèques portugaises qui bénéficient de cette coopération sont plusieurs, à savoir :

- Biblioteca Nacional de Lisboa (Bibliothèque nationale de Lisbonne)
- Plusieurs bibliothèques de Lisbonne auxquelles la BNL donne son appui
- Biblioteca Geral da Universidade de Coimbra (Bibliothèque générale de l'Université de Coimbra)
- Biblioteca Municipal de Coimbra (Bibliothèque municipale de Coimbra)
- Biblioteca Pública Municipal do Porto (1) (Bibliothèque publique municipale du Porto)

— Biblioteca Pública Municipal de Braga (1)  
(Bibliothèque Publique Municipale de Braga)

— Biblioteca da Procuradoria Geral da República (Bibliothèque de la Procuration Générale de la République) à Lisbonne

— Biblioteca Pública de Angra do Heroísmo (Bibliothèque Publique d'Angra do Heroísmo) à l'Archipel d'Azores.

On s'est déjà établi plusieurs contacts avec:

— Biblioteca de Luacao (Bibliothèque de Luacao), en Asie

— Bibliothèques des Pays africains d'expé-  
rience portugaise qui ont continué à recevoir le  
Dépôt Légal

On essaye d'étendre la coopération aux  
autres bibliothèques portugaises qui bénéficient  
du Dépôt Légal.

D'autre part on essaye de mettre en place  
la normalisation appliquée au catalogage notam-  
ment aux niveaux de la détermination de l'au-  
teur principal, de la description bibliographique et  
du format normalisé de la fiche bibliographique.

### 3.1.2 - Le catalogage des Périodiques du Dépôt Légal

Également à ce niveau la BOUC a joué

un rôle important prenant des initiatives et essayant de dépasser les difficultés déjà énoncées de la BNL au niveau des réalisations et de la conception et de la mise en place de projets.

Pour la mise au point de cette coopération plusieurs réunions de travail entre les représentants de la BNL, BGUC, BPMP, BPMB et la Biblioteca Geral da Fundação Calouste Gulbenkian (Bibliothèque générale de la Fondation Calouste Gulbenkian) pour l'uniformisation des critères de catalogage, ont été nécessaires.

De plus ces réunions de travail avaient plusieurs objectifs, à savoir :

- détermination des entrées pour les catalogues géographiques
- étude, analyse et résolution des difficultés présentées par le document définitif de l'ISBD (S)
- uniformisation des critères de registre des entrées d'auteur
- élaboration de règles pour les répertoires et d'autres types de documents
- établissement de principes pour l'organisation d'un manuel d'opérations pour le traitement des périodiques.
- élaboration d'une bibliographie sur les périodiques.

### 3.1.3 - Catalogage Collectif National des Périodiques Étrangers

Le Centro de Documentação Científica e Técnica (1) (Centre de Documentation Scientifique et Technique) avait dans le domaine de sa compétence (2) — "inventariar tous les périodiques et publications en série reçus dans toutes les bibliothèques et les centres de documentation du Ministério da Educação e da Investigação Científica (3) (Ministère de l'Éducation et de la Recherche Scientifique) d'étendre cet inventaire, autant que possible, aux bibliothèques et centres de documentation de l'état ou privés, hors du champ d'action du Ministério da Educação e da Investigação Científica" (ARTICLE 3<sup>ème</sup>, alinea b)) et "publier tous les résultats obtenus dans les inventaires, non seulement pour les fournir aux personnes intéressés dans le pays mais aussi avec l'objectif d'obtenir de moyens d'échange avec les organismes similaires nationaux et étrangers" (ARTICLE 3<sup>ème</sup>, alinea c)).

Le Centro de Documentação Científica (Centre de Documentation Scientifique) de l'ancien Instituto de Alta Cultura (4) (Institut d'Haute Culture) avait déjà la même mission et pour la remplir élaborait un catalogue collectif auquel participait un grand nombre de biblio-

1 - CDCT

2 - In "Pontoaria n° 567/76 de 15 de Setembro. Diário da República, I série, N° 217, 15 de Setembro de 1976, p. 2163"

3 - MEIC

4 - IAC

thèques du Ministère de l'Éducation, et en envisageait la publication dès 1973.

Le CDCT après son nouveau statut(1) a publié en 1977 le *Catálogo Colectivo das Publicações Periódicas existentes nas Bibliotecas portuguesas* (Catalogue collectif des Périodiques contenus dans les bibliothèques portugaises). En 1979 une autre édition est faite, révisée, mise à jour et par procès automatique, qui comportait environ 6.000 titres de périodiques contenus dans les 95 bibliothèques portugaises participantes.

D'autre part la BVC considérait depuis longtemps comme son attribution, la publication d'un catalogue collectif des périodiques existants dans les bibliothèques de l'Université de Coimbra. Pour atteindre cet objectif, avait été élaboré dans une première phase et par procès manuel, une liste pour les sciences Humaines et sociales, avec la coopération de plusieurs bibliothèques,(2) et qui a été publié en 1972.

---

1 — Portaria nº 567/76 de 15 de Setembro. "Diário da República", I Série, Nº 217, 15 de Setembro de 1976, p. 2162-2164

2 — Ont coopéré les Bibliothèques de la Faculté de Lettres, de la Faculté d'Économie et de la Faculté de Droit de l'Université de Coimbra et endeulement la Bibliothèque Générale de l'Université de Coimbra.



En 1977 la BVC commença le processus de mise à jour de cette liste et en coopération avec le Laboratório de Cálculo Automático (1) da Universidade de Coimbra (Laboratoire de Calcul Automatique de l'Université de Coimbra), décide de faire cette liste par ordinateur. On a procédé à l'élaboration conjointe du programme informatique et la conception des bureaux nécessaires.

Finalement, en 1979, est publié le catalogue de tous les périodiques étrangers reçus depuis 1972 dans toutes les bibliothèques de l'Université de Coimbra, dans un ensemble de 52 bibliothèques — Catálogo Colectivo das Publicações Periódicas estrangeiras da Universidade de Coimbra (Catalogue collectif des Périodiques étrangers de l'Université de Coimbra) qui contient environ 6.000 titres.

Cette situation de l'existence simultanée de deux catalogues qui, d'une part couvrent un certain nombre de mêmes bibliothèques, et qui, d'autre part sont différents dans leur contenu — le premier est bien d'être exhaustif par rapport au nombre de bibliothèques dépendantes du MEC, et de plus, couvre aussi d'autres bibliothèques, et le deuxième qui est exhaustif par rapport à l'ensemble des bibliothèques de l'Université de Coimbra — a amené la BVC à prendre l'initiative d'engager la coopération avec le CDCT.

En réalité, une telle situation de double travail ne se justifie pas dans le pays, et il faut profiter des ressources existantes, soit au niveau

matériel et technique, soit au niveau du personnel.

L'accord de coopération a été établi en deux phases:

### 1<sup>ère</sup> phase

L'étude de compatibilisation des deux programmes, une fois qu'il y a une différence de traitement:

#### BGUC

- Titre
- Lieu d'édition
- CDU
- Bibliothèque où existe chaque périodique
- 1 liste alphabétique de titres
- 1 liste classifié par la CDU

#### CDCT

- Titre
- Lieu d'édition
- État de la collection (typiquement du 1<sup>ère</sup> et dernière année et des absences) dans chaque bibliothèque
- 1 liste par ordre alphabétique de titre.

### 2<sup>ème</sup> phase

- Élaboration d'un nouveau programme qui permet l'introduction des éléments de l'ISBD (S)
- Élaboration d'un bordereau et des instructions pour leur remplissage

La 2<sup>ème</sup> phase est déjà conclue, et on essaye de discuter quelques aspects pratiques de l'exécution:

- personnel qui remplira les bordereaux
- phases d'exécution et délais

- préparation d'équipes de travail
- forme de rémunération
- définition de l'appui technique de la BOC, une fois que le CDCT sera chargé de leur exécution par ordinateur

### 3.1.4 - Élaboration d'une bibliographie sur les périodiques

À ce besoin énoncé en Juin 1975 par les représentants des bibliothèques coopératives du Catalogue du Dépôt Local, il a été décidé d'y donner une pleine satisfaction, pour les raisons suivantes :

La nécessité de connaître en profondeur l'histoire et l'évolution d'une grande nombre de journaux et de revues qui ont fait plusieurs fois l'objet d'études au niveau de la maîtrise, du doctorat et des stagiaires du Cours de Bibliothécaire - Archiviste.

En réalité, ce dépouillement n'a jamais été fait, soit au niveau des périodiques eux-mêmes, soit au niveau des études déjà élaborées et relativement inconnues.

La BOC a été chargée de faire la collecte de toutes les informations que possèdent ces catalogues. Elle reçoit encore des informations fournies par les bibliothèques coopératives.

Cette bibliographie qui se révèle très importante comme matériel de support aux services

de références, et déjà en état très avancé de révision.

### 3.1.5 - Catalogue collectif National des Périodiques portugais du XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles

Au mois de mai 1975 les représentants des bibliothèques coopérantes ont décidé d'élaborer un Catalogue Collectif National des Périodiques portugais du XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles.

En effet, on a constaté l'importance de ce matériel bibliographique national, et la nécessité de répondre aux besoins des utilisateurs spécialisés. Les derniers procèdent à de nombreux travaux de recherche sur ces deux époques importantes dans la vie nationale à plusieurs niveaux (littéraire, historique, artistique, économique, industriel et social), ainsi qu'au niveau de l'édition.

On a constaté que parmi les bibliothèques déjà citées, la BVC neulement était en conditions d'avancer le projet au moins dans une première phase.

La BVC a donc pris en charge ce projet, et le catalogue sera publié prochainement. En suite, on essayera de le mettre à jour avec la participation des autres bibliothèques, en se basant

dans leurs fonds tous les périodiques du XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles qui ne sont pas encore inclus.

### 3.1.6 - Manuel d'opérations pour le traitement technique des périodiques

Les mêmes bibliothèques coopératives déjà citées ont éprouvé le besoin d'établir un manuel d'opérations pour le traitement technique des périodiques, envisageant l'uniformisation de critères, la normalisation et la compatibilisation des procès techniques.

Cependant, cela reste encore à l'état de projet, mais on commence déjà à collecter des documents qui serviront de base bibliographique à son élaboration.

### 3.1.7 - Catalogue Collectif National des Thèses de Doctorat

À la suite des modules A et B de ce cours Post-Universitaire pour la formation de spécialistes de l'Information Scientifique, Technique et Économique — la responsable étant M<sup>lle</sup> Anne-Marie Bianchi — nous avons été informés des expériences faites en France au niveau national, et plus précisément de celles faites par l'université de Grenoble III (1), à propos des catalo-

---

1-CDRB - Centre de Documentation et de Recherches Bibliographiques

gues de Thèses de doctorat soutenues et en cours.

Or, notre expérience comme bibliothécaire de l'Université de Coimbra nous a révélé cette lacune au Portugal et fait la même nous a insistés des besoins à ce niveau. Nous avons donc décidé d'entreprendre un projet qui puisse répondre à cette question en réfléchissant sur les connaissances récemment acquises.

Pour atteindre notre but, nous avons élaboré un Projet d'enquête détaillé sur la situation au Portugal, en essayant d'obtenir des réponses à plusieurs types de questions, notamment et en résumé :

- L'évaluation des fonds de thèses de doctorat dans les bibliothèques universitaires univ. bilingues et soutenues dans le pays ou à l'étranger
- L'évaluation des types de catalogues sur ce sujet.

- Le niveau d'échange national inter-universités de thèses de doctorat

- Le niveau d'échange avec les pays d'expression portugaise inter-universités ...

- Le niveau d'échange international inter-universités ...

- Le niveau d'échange d'informations sur les thèses de doctorat

- L'évaluation des besoins des utilisateurs au niveau de thèses de doctorat

- Le recensement des résumés et des

procédures de chaque université nationale à propos de ce sujet

La BVC qui ressentait de plus en plus ce problème au niveau des besoins de leurs utilisateurs nationaux et aussi au niveau de la demande internationale, a décidé d'adopter notre projet en se chargeant de faire l'enquête au niveau de toutes les bibliothèques universitaires portugaises.

Nous sommes déjà chargés par la BVC de faire l'analyse des résultats, et de lui proposer les solutions qui nous jugerons les plus convenables dans le contexte national.

À titre d'exemple des familiarités mises à disposition par la coopération, on cite en résumé la coopération à niveau régional et à niveau local.

### 3.2 - AU NIVEAU REGIONAL

#### 3.2.1 - Catalogue Collectif Régional de l'Université de Coimbra et de l'Université d'Aveiro

La BVC a mis en place depuis 1967 le Catalogue Collectif de l'Université de Coimbra avec la participation régulière des principales bibliothèques de l'Université. Ce catalogue se révèle de plus en plus être un outil de travail très important.

Profitant de cette expérience bien réussie, les services de documentation de la Universidade de Aveiro (services de documentation de l'Université d'Aveiro) ont conclu un accord avec la BGC coopérant aussi dans ce catalogue. Cette expérience de coopération régionale (1) peut servir comme exemple et ouvrir la voie à d'autres initiatives à étendre dans la région, soit au niveau du catalogue collectif, soit à d'autres niveaux.

### 3.3 - AU NIVEAU LOCAL

#### 3.3.1 - Le système d'acquisitions de l'Université de Coimbra et son traitement automatique

Le volume d'acquisitions (2) de l'ensemble des bibliothèques intégrées dans les Facultés, services et départements de l'Université de Coimbra et les tâches liées à ce processus, on fait ressentir le besoin de leur traitement par procès automatique.

En profitant de la disponibilité du LCA de l'Université de Coimbra, la BGC avait établi depuis quelque temps un accord de coopération avec ce laboratoire.

---

1 - Les deux universités - Coimbra et Aveiro - se trouvent dans la même région et une distance de 50 km à peine les sépare.

2 - déjà évalué par échantillon en 1976



À la suite d'une série de projets de travail, l'étude du problème déjà énoncé a été considérée comme pertinente. Pour résoudre cette question un groupe de travail a été constitué (1).

Le groupe de travail est arrivé en 1975 à l'élaboration du projet de programme pour le traitement des acquisitions par processus automatique qui présente notamment les besoins suivants, à savoir :

- La rationalisation d'une tâche qui est lourde au niveau du temps et des unités de travail qui s'en occupent
- Contribuer à la rationalisation de la politique d'acquisition de chaque bibliothèque par rapport à l'ensemble des bibliothèques de l'université.
- Production d'ordres de commandes
- Production de cartes-de-réponse des librairies
- Contrôle périodique sur les commandes effectuées
- Contrôle périodique sur les commandes en retard et possibilité de rappel
- Contrôle périodique sur les commandes en double
- Contrôle périodique sur les commandes.

---

1 - A ce groupe de travail appartenait un représentant du CCA et quatre bibliothécaires de Faculté de l'Université parmi lesquels nous y étions.

- a' annuler a' faiti d'un certain delai
- Production periodique des listes des ouvrages recus - par chaque bibliotheque
  - Production d'ordres de paiement
  - Controle budgetaire periodique
  - Mise a jour de l'etat des budgets
  - Constitution d'un fichier qui centralise a l'ensemble des acquisitions de toute l'Universite.

On essaye de mettre au point ce programme qui va fonctionner pendant un certain delai a titre experimental avec la cooperation de quelques bibliotheques, par la suite le perfectionner, et essayer de l'etendre a toutes les bibliotheques de l'Universite de Coimbra.

### 3.3.2 - Catalogue collectif des Periodiques Etrangers de l'Universite de Coimbra

On a deja decrit tous les efforts poursuivis depuis 1972 par la BOC a propos du catalogue collectif National des Periodiques (1)

### 3.3.3 - Guide de l'utilisateur et Reglement des Bibliotheques de l'Universite de Coimbra

Reconnaisant les besoins des utilisateurs face aux differents outils de travail, procedures

---

1- Voir pages 66-70

et de'lais utilisé dans les différentes bibliothèques de l'Université de Coimbra, on a décidé de créer un groupe de travail (1) pour faire l'étude de ce problème en coopération.

On est arrivé à un projet commun de guide de l'utilisateur avec toute une série de renseignements utiles sur les bibliothèques, et aussi à un règlement uniforme sur les questions de prêt et toutes les procédures connexes.

Le document est actuellement au stade expérimental pour une durée d'un an afin qu'on puisse évaluer l'expérience et procéder à une reformulation selon les résultats.

### CONCLUSION

A travers cet échantillon des principaux efforts poursuivis durant ces dernières années, on peut mesurer concisément le profit des services bibliographiques, du personnel, de la nécessité de satisfaire les besoins des utilisateurs et de l'attitude

---

1-A ce groupe de travail participaient des représentants des bibliothèques les plus importantes de chaque Faculté de l'Université de Coimbra, groupe de travail dans lequel nous étions présents

plus convenable pour lui répondre - la coopération.

D'ailleurs, on constate qu'une espèce d'enchaînement des problèmes et de la recherche des solutions convenables se déclenche à partir du moment où l'on commence à coopérer. C'est le cas de plusieurs projets énoncés qui sont issus des réunions de travail des représentants des bibliothèques coopératives.

Malgré une politique d'information non définie, ces résultats dûs en grande partie à l'enthousiasme, à la décision des professionnels, sont déjà des contributions importantes; ils ne réfèrent pas évidemment par une solution au niveau global mais permettent au moins la solution des problèmes au niveau partiel. Et ils sont surtout, sans aucune doute, une preuve des avantages de la coopération et des possibilités inépuisables à ce niveau.

### CONCLUSION GENERALE

A la fin de chaque chapitre nous avons établi des conclusions partielles qui s'imposaient à propos de chaque thème traité, et qu'on peut résumer de la façon suivante :

— Le Portugal a en lui-même un potentiel au niveau de ses ressources bibliographiques, de son personnel et des moyens techniques nécessaires et suffisantes pour pouvoir répondre aux besoins nationaux dans le domaine de l'Information.

— Le niveau de coopération déjà existant est, malgré tout, une épreuve de la capacité des professionnels et des organismes, et les avantages en sont évidents.

— Cependant, il faut exploiter et profiter des ressources existantes de façon planifiée, cohérente, coordonnée et adaptable aux besoins des différentes régions du Pays en tenant compte de la réalité existante et de leur stade de développement.

La définition d'une politique nationale d'Information, le rôle et les responsabilités des autorités gouvernementales sont des conditions fondamentales pour la mise en place d'un système national d'Information. En effet, il faut passer de la phase de sensibilisation

et de l'expectative à la phase de l'action et de la mise en place des mesures convenables.

À propos des deux projets énoncés, et encore en question, il s'impose le choix le plus tôt possible, en réfléchissant sur les implications de l'un ou de l'autre à tous les niveaux, choix en fonction de la réalité du Pays, choix en fonction des recommandations qui, au niveau international, ont déjà approuvées et adoptées par de nombreux pays.

À ce propos nous avons déjà essayé de démontrer quels sont, à notre avis, les avantages du deuxième projet pour la structuration du Système National d'Information et donc il nous paraît convenable, à titre de conclusion générale du sujet traité dans ce travail, d'énoncer les propositions suivantes:

— Approbation immédiate du Projet pour la structuration du Système National d'Information dans sa version finale.

— Adoption de tous les principes énoncés dans ce projet.

En outre, nous voudrions signaler que dans le cas de notre Pays, il faut accélérer et considérer comme urgente et prioritaire l'adoption des mesures énoncées ci-dessous, la plupart desquelles ont déjà été énoncées dans le Pays:

— Restructuration de la Bibliothèque National de façon adéquate prenant en compte les études déjà faites à ce niveau, de façon à répondre entièrement à leur mission.

— La reformulation de la loi du dépôt légal, en réfléchissant sur les projets de décret déjà élaborés.

— Application pratique des recommandations énoncées par l'expert de l'UNESCO, M. J. W. Jolliffe, dans son rapport (1), notamment:

a) le projet d'étude pour l'élaboration du Boletim de Bibliografia Portuguesa (Bulletin de Bibliographie Portugaise) et de la fiche bibliographique nationale.

b) la poursuite des études pour l'automatisation progressive des bibliothèques, des archives et des services de documentation

c) la poursuite des études pour le référencement et le transfert de l'information.

— Publication immédiate des Règles Portugaises de Catalogage dans leur version définitive.

— La stimulation du service national chargé de la normalisation avec la mise à jour et la publication des normes, conforme aux principes internationaux de normalisation, pour le catalogage des plusieurs types de documents; de même, assurer l'application des normes encore en vigueur.

---

1 — JOLLIFFE, J. W. — Report to UNESCO on a consultant mission to Portugal (Participation Programme 1977/78) to study the automation of bibliographic activities. (PORTUGAL P.P. 77/78 N° 10000)

— Inventaire des ressources nationales des services de documentation, des bibliothèques et des archives en usant, d'une part d'un projet d'enquête déjà élaboré depuis quelques années, et d'autre part des principes directeurs recommandés par l'UNESCO, en tenant compte de la réalité du pays.

— Renforcement des projets de coopération déjà existants et en fonctionnement, et élaboration de nouveaux projets au niveau national, régional et local.

— Renforcement du Service Portugais de Trocas Internacionais (Service Portugais d'Échanges Internationaux) qui fonctionne dans le pays depuis longtemps.

— Création d'un service national chargé de la numérotation des livres et les périodiques, de façon à résoudre la lacune existante au niveau de l'ISBN et de l'ISSN des publications nationales.

— Publication d'un projet récemment élaboré, envisageant la création d'un cours de spécialisation en sciences documentaires, permettant la formation supérieure adaptée à des professionnels de l'information.

— Évaluation et restructuration des "cadres" du personnel des bibliothèques, des archives et des services de documentation de façon à répondre à l'accroissement des besoins.

— Stimulation du Point de Convergence



UNISIST-NATIS qui fonctionne auprès du SNICT jusqu'à la mise en fonctionnement de la Commission pour le SINI.

— Stimulation de la Commission Nationale de l'UNESCO, créée récemment, dans le domaine de leurs compétences et de façon à bénéficier d'une coopération étroite avec l'UNESCO.

— Participation plus effective du Pays au niveau des réunions internationales et de la participation dans les programmes internationaux sur l'information.

— Développement de l'activité de l'Instituto Português do Património Cultural (Institut Portugais du Patrimoine Culturel récemment créé, après restructuration da Secretaria de Estado da Cultura (Secrétariat d'Etat de la Culture), notamment au niveau de leurs compétences spécifiques dans le domaine de l'information.

— Mise en place et développement de l'Instituto Português do Livro (Institut Portugais du Livre), récemment créé.

— Création du Centre de Conservation et de Restauration des livres et des documents graphiques, dont il y a déjà un avant-projet de décret.

— Création du Centre d'Études du Livre Ancien Portugais dont a été déjà formulé un projet de statut qui prévoit son siège à la Biblioteca Geral da Universidade de Coimbra (Bibliothèque Générale de l'Université de Coimbra)

LISTE DES SIGLES

- AGRIS — Système International d'Information pour les sciences et la technologie agricoles
- ASFIS — Système d'Information sur les sciences aquatiques et la pêche
- BLAISE — Système de "British National Library"
- BOUC — Biblioteca Geral da Universidade de Coimbra (Bibliothèque générale de l'Université de Coimbra)
- BMC — Biblioteca Municipal de Coimbra (Bibliothèque municipale de Coimbra)
- BNIST — Bureau National d'Information Scientifique et Technique
- BNL — Biblioteca Nacional de Lisboa (Bibliothèque nationale de Lisbonne)
- BPMB — Biblioteca Pública Municipal de Braga (Bibliothèque Publique Municipale de Braga)
- BPMP — Biblioteca Pública Municipal do Porto (Bibliothèque Publique Municipale de Porto)
- BRS — System "Bibliographic Retrieval Service"
- CDCT — Centro de Documentação Científica e Técnica (Centre de documentation Scientifique et Technique)
- CDRB — Centre de documentation et de Recherches Bibliographiques — Université de Grenoble

- CEE — Communauté Economique Européenne
- CIA — Conseil International des Archives
- CIDA — Centro de Informação e Documentação Administrativa (Centre d'Information et de Documentation Administrative)
- CITI — Centro de Informação Técnica para a Indústria (Centre d'Information Technique pour l'Industrie)
- CNRS — Centre National de la Recherche Scientifique
- DIALOG — Système de "Lockeed Corporation"
- DIRR — Documentation International de Recherche Routière
- EURONET-DIANE — Réseau d'information des Communautés Européennes
- EUSIDIC — Associação Europeia dos Centros de Juntamento de Informação Científica
- FIAB — Federação Internacional das Associações de Bibliotecários
- FID — Federação Internacional de Documentação
- GIPAT — Grupo de Informação para o Transportes (Groupe d'Information pour les Transports)
- GISPSO — Grupo de Informação para a Política Social (Groupe d'Information pour la Politique sociale)
- GNICT — Gabinete Nacional de Informação Científica e Técnica (Bureau National d'Information Scientifique et Technique)
- GTIA — Grupo de Trabalho para a Informação Espacial (Groupe de Travail pour l'Information Spatiale)

- GTPDIES — Grupo de Trabalho Permanente para a Documentação e Informação Económico-social (Grupo de Travail Permanent pour la documentation et l'Information Economique et social)
- IAC — Instituto de Alta Cultura (Institut d'Haute Culture)
- INIC — Instituto Nacional de Investigações Científicas (Institut National de la Recherche Scientifique)
- INIS — International Nuclear Information Systems
- ISBD(M) — Description Bibliographique Internationale Normalisée pour les Monographies
- ISBD(S) — Description Bibliographique Internationale Normalisée pour les Périodiques
- ISBN — Numéro Normalisé International du Livre
- ISSN — Numéro Normalisé International des Publications en Série
- IST — Informação Científica e Técnica
- JICU — Junta de Investigações Científicas do Ultramar (Commission de Recherche Scientifique d'Outre-Mer)
- JNICT — Junta Nacional de Investigações Científicas e Tecnológicas (Commission Nationale de Recherche Scientifique et Technologique)
- LCA — Laboratório de Cálculo Automático (Laboratoire de Calcul Automatique)
- LNFC — Laboratório Nacional de Engenharia Civil (Laboratoire National d'Ingénierie Civil)

- LNETI — Laboratório Nacional de Engenharia e Tecnologia Industrial (Laboratoire National d'Ingénierie et de Technologie Industrielle)
- LOB — Lei Orgânica de Bibliotecas (Loi Organique de Bibliothèques)
- MEC — Ministério de Educação e Investigação Científica (Ministère de l'Éducation et la Recherche Scientifique)
- MIDIST — Comissão Interministerial de l'Informação Científica e Técnica
- NATS — Système National d'Information
- OCDE — Organisation de Coopération et de Développement Économiques
- ORBIT — "System Development Information"
- PGI — Programme Général d'Information
- RECON — Système de l'Agence Spatiale Européenne
- SCANNET — Réseau Scandinave d'Information Scientifique et Technique
- SID — Serviço de Informação e Documentação (Service d'Information et de Documentation)
- SINI — Sistema Nacional de Informação (Système National d'Information)
- UNESCO — Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
- UNISIST — Programme Inter-gouvernementale de coopération en matière d'information scientifique et technologique

BIBLIOGRAPHIA

Les activités de l'UNESCO relatives à l'information. Perspectives pour 1977-1978. "Bull. Unesco" 31(4) 1977, p. 213-228

ANDERSON, Dorothy — National Information Systems (NAMS). Universal bibliographic control. Paris, UNESCO, 1974. 67 p.

ARUTJNOU, N.B. — Conditions de la compatibilité des systèmes nationaux de l'IST. "Bull. Unesco" 27(5) 1973, p. 270-273.

ATHERTON, Pauline — Manuel pour les systèmes et services d'information. Paris, UNESCO, 1977

AUBRAC, Raymond — Les pays en voie de développement et l'IST. "Revue de l'AUFELF", juin 1978, p. 221-228

BEAUDIQUEZ, Marcel — Les services bibliographiques dans le monde de la période 1940-1974. Paris, UNESCO, 1977. 391 p.

BECKER, Joseph — Le point sur la planification des réseaux de bibliothèques aux États-Unis d'Amérique. "Bull. Unesco" 31(2) 1977, p. 87-97.

BISCAIA, Maria do Fátima — A informação sobre política científica e tecnológica num sistema de informação para o desenvolvimento, in "Actas. VII Encontro de Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas. vol. 1. Lisboa, Universidade de Lisboa, 1979. p. VIII, p. 1-18."

BISCAIA, Maria do Fátima — O programa UNISIST como quadro conceptual para os sistemas nacionais de informação e sua comunicabilidade internacional, in "Actas. VI Encontro de Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas Portugueses. Aveiro, Universidade de Aveiro, 1978, p. 311-316."

CABRAL, Alda et al. — Rede de informação para o planeamento, in "I. Encontro Euro-Espanhol de Informação Científica e Técnica. vol. 1. Lisboa, INIC, 1979. p. 249-262."

CABRAL, Luis; REAL, Manuel Luis — A Biblioteca Pública. Aspectos tipológicos e linhas gerais da sua evolução, in "VII Encontro de Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas Portugueses. 28 p. (mimeo.)"

CALADO, Adelino de Almeida — Funções do centro coordenador num sistema de bibliotecas de Universidade, in "Actas. VI Encontro de Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas Portugueses. Aveiro, Universidade de Aveiro, 1978. p. 289-298."

CALADO, Adélio de Almeida — Necessidade e viabilidade de uma rede de informação documental das universidades portuguesas. In "Actas. VII Encontro de Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas Portugueses. vol. 1. Lisboa, Universidade de Lisboa, 1979. p. XII, p. 1-3."

Centro de Estudos do Livro Antigo Português (CELAP). Projecto de Estatuto. 4 p. (mime.)

Conférence intergouvernementale sur la planification des infrastructures nationales en matière de documentation, de bibliothèques et d'archives. Paris 23-27 septembre 1974. "Bull. Unesco", 29(1) 1975, p. 2-16.

DIAZ, Luis E. — Réseau de bibliothèques publiques dans la zone métropolitaine de Caracas. Bases d'un plan de développement. "Bull. Unesco", 30(4) 1976, p. 216-221.

DUCHÊIN, Michel — Les archives dans les systèmes nationaux d'information, in "Actas. VII Encontro de Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas Portugueses. vol. 1. Lisboa, Universidade de Lisboa, 1979. p. III, p. 1-3."

DULONG, A. — Les systèmes d'IST et leurs problèmes (compilations et réflexions). "Documentaliste", 12(2) 1975, p. 43-45



GONÇALVES, Maria da Conceição Osório — Centres Bibliographiques Nationaux : 22 p. (univ.)

GREEN, Stephen — L'organisation et la planification des activités de bibliothèque au Royaume Uni dans le contexte de NATIS. "Bull. Unesco", 31(2) 1977, p. 77-86.

JOLLIFFE, J. W. — Report to UNESCO on a consultant mission to Portugal (Participation Programme 1977/78) to study the automation of bibliographic activities. (PORTUGAL PP. 77/78 N° 10000)

JORGE, H. Machado — Proposta UNISIST da Unesco. Fundação do Plano de Convergência Nacional para a Informação, in "Actas. VII Encontro de Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas Portugueses. vol. 1. Lisboa, Universidade de Lisboa, 1979. p. XIII, p. 1-29."

JORGE, H. Machado — Recursos de informação. Possibilidades de cooperação externa de âmbito nacional, in "I Encontro Luso-Espanhol de Informação Científica e Técnica. vol. 1. Lisboa, INIC, 1979 p. 72-106."

KAUNGANNO, Ezekiel E. — Le service tanzanien de bibliothèques, ses fonctions et activités dans le cadre du NATIS. "Bull. Unesco", 29 (5) 1975, p. 258-265.

MENDES, Luísa Teresa Pinto — A formação diversificada do pessoal de bibliotecas perante as exigências do sistema nacional de informação, in "Actas .VII Encontro de Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas Portugueses. Lisboa, Universidade de Lisboa, 1979. p. XVI, p. 1-15.

MENDES, Luísa Teresa Pinto — Normalização do armazenamento, da recuperação e difusão da informação, in "Actas .VI Encontro de Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas Portugueses. Aveiro, Universidade de Aveiro, 1978, p. 343-354

Le NATIS, thème pour les années 1970. "Bull. Unesco", 29(3) 1975, p. 125-132

NEVES, Elina Luísa — Sistemas internacionais de informação : aplicação ao caso concreto do fundo documental da Junta Nacional de Investigação Científica e Tecnológica (JNICT) in "Actas .VI Encontro de Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas Portugueses. Aveiro, Universidade de Aveiro, 1978, p. 317-325.

Le nouveau Programme général d'Information de l'UNESCO. "Bull. Unesco", 31(3) 1977, p. 142-163

NUNES, Luís Filipe de Abreu — Situação da Informação Científica e Técnica em Portugal, in "I Encontro Euro-Espanhol de Informação Científica e Técnica", 13 p. (mime).

OLIVER, J. H. d'; DOZMAS, B. — La planification des infrastructures de documentation, de bibliothèques et d'archives. Paris, Unesco, 1974. 328 p.

PACHOTO, Maria Fernanda Duarte — Integração de Portugal na rede europeia de informação "on-line", in "Actas. VI Encontro de Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas Portugueses. Avenç, Universidade de Avenç, 1978, p. 299-302.

PAIVA, Lucília — As bibliotecas universitárias num Sistema Nacional de Informação, in "Actas. VI Encontro de Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas Portugueses. Avenç, Universidade de Avenç, 1978, p. 263-277."

PEIXOTO, Jorge — Prefácio in "ASHWORTH, Wilfred — Manual das bibliotecas especializadas e de serviços informativos. Lisboa, Fundação Calouste Gulbenkian, 1971.

PEREIRA, Joaquim Tomás — Algumas observações aos "juizílios" promovidos pela Unesco para a realização de um inventário nacional de recursos de informação e documentação científica e técnica, in "Actas. VI Encontro de Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas Portugueses. Avenç, Universidade de Avenç, 1978, p. 255-262.

Plano do inquérito para a inventariação dos  
recursos bibliográficos, humanos e de equipamento.  
21 p. (mime.)

PORTUGAL - leis, decretos, etc....

Anteprojecto de decreto para a criação  
do Centro de Conservação e Restauro de Livros  
e Documentos Gráficos. Lisboa, s. ed., 1977. 33 p.  
(mime.).

Convenção de Bruxelas de 1886. "Diário  
do Governo", N.º 125, 4 de junho de 1980, p. 1280-1281

Decreto-Lei n.º 218/79 de 17 de julho (Comis-  
são Nacional da UNESCO). "Diário da República",  
I Série, N.º 163, 17 de julho de 1979, p. 1556-1560.

Decreto-Lei n.º 59/80 de 3 de Abril (Secre-  
taria de Estado da Cultura). "Diário da Re-  
pública", I Série, N.º 79, 3 de Abril de 1980.

Decreto Regulamentar n.º 17/80 de 23  
de Junho (Instituto Português do Livro). "Dia-  
rio da República", I Série, N.º 119, 23 de Junho  
de 1980, p. 1117-1120.

Portaria n.º 567/76 de 15 de Setembro (Cen-  
tro de Documentação Científica e Técnica). "Dia-  
rio da República", I Série, N.º 217, 15 de Setembro  
de 1976, p. 2162-2164.

Projecto de Decreto-Lei para a criação do Gabinete Nacional de Informação Científica e Técnica (GNICT). Lisboa, Ministério do Plano e da Coordenação Económica, s.d. 76 p. (mime.)

Projecto de Decreto-Lei para a estruturação do Sistema Nacional de Informação (SINI). Lisboa, Secretaria de Estado da Cultura, 1979. 5 p. (mime.)

Projecto de Decreto para a reestruturação da Biblioteca Nacional de Lisboa. Lisboa, Comissão de Reforma da Biblioteca Nacional de Lisboa, s.d. 12 p. (mime.)

Projecto do IV Plano de Fomento. Continente e Ilhas Adjacentes. Tomo 1. Lisboa, Secretaria Geral da Assembleia Nacional e da Câmara Corporativa, 1973.

Un programme général d'information pour l'UNESCO.  
"Bull. Unesco," 31(2) 1977, p. 70-71

Le programme de l'Unesco en matière d'information et de documentation pour 1973-1974.  
"Bull. Unesco," 27(3) 1973, p. 142-154.

Le programme de l'Unesco en matière d'information et de documentation pour 1975. "Bull. Unesco," 29(3) 1975, p. 133-145.

PULIDO, Carlos Moima — Catálogo colectivo de periódicos, in "Actas. VII Encontro de Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas Portugueses. vol. I. Lisboa, Universidade de Lisboa, 1979. p. xv

RAPOSO, Luísa Fútilia — A normalização da catalogação e a experiência de cooperação na catalogação dos manuscritos do Depósito Legal, in "Actas. VI Encontro de Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas Portugueses. Avelãs, Universidade de Avelãs, 1978, p. 329-340

ROBREDO, Jaime — Problèmes que posent l'implantation et le fonctionnement de réseaux d'information dans les pays en développement. "Bull. Unesco" 30(5) 1976, p. 279-297.

ROCHA, Natália Nunes — O Conselho Internacional sobre Bibliotecas Nacionais e suas recomendações, in "Actas. VI Encontro de Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas Portugueses. Avelãs, Universidade de Avelãs, 1978, p. 367-378.

Le rôle des bibliothèques nationales dans les systèmes nationaux et internationaux d'information; un énoncé des principes approuvé par les directeurs de bibliothèques nationales réunis à Lausanne, les 20 et 21 août 1976. "Bull. Unesco." 31(1) 1977, p. 8-28.

serviço Português de Trocas Internacionais. Relatório.  
9 p. (mime.)

SILVA, Gabriela Lopes da — Utilização de meios  
computacionais nos serviços de informação do  
CDCT, in "I Encontro Luso-Espanhol de Infor-  
mação Científica e Técnica. vol. 1. Lisboa, INIC,  
1979. p. 214-228.

Síntese das críticas apresentadas na reunião  
convocada pela Secretaria de Estado do Planeja-  
mento em 23/2/77 para discussão do projecto  
de Decreto-Lei que cria o Gabinete Nacional de  
Informação Científica e Técnica (GNICT). Lisboa,  
s. ed., 1977. 4 p. (mime.)

SOUSA, José Manuel Motta de — O catálogo cole-  
ctivo da Universidade de Coimbra 1967-1972.  
Sep. do "Boletim da Biblioteca da Universidade  
de Coimbra", vol. 30, 1973, 24 p.

SOUSA, José Manuel Motta de; VEZOSO, Lídia Maria  
da Silva Mariana — Algumas considerações no-  
bre as infraestruturas do sistema de informação  
(NATIS) em Portugal, in "Actas. VI Encontro de  
Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas Por-  
tugueses. Avelãs, Universidade de Avelãs, 1978.  
p. 227-253.

SPEARS, Kevin G. — Os efeitos do aumento da participação estatal nas bibliotecas britânicas durante os últimos quinze anos, in "Actas. VI Encontro de Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas Portugueses. Avelãs, Universidade de Avelãs, 1978, p. 279-288.

TELL, Björn — La coopération régionale en matière d'information. "Bull. Unesco", 30(2) 1976, p. 147-159.

TOCATLIAN, J. — Conférence intergouvernementale pour l'UNISIST. "Bull. Unesco", 26 (2) 1972, p. 62-67.

TOCATLIAN, J. — Un système mondiale d'information scientifique: une entreprise nécessaire et réalisable. "Bull. Unesco", 25(2) 1971, p. 66-70.

UNESCO — Conférence générale, dix-neuvième session. Nairobi 1976. Commission III: Questions relatives au Programme. Recommandations. Paris, UNESCO, 1976. 44 p. (24 p. d'annexes). Doc. 19C/124

UNESCO — Conférence générale, dix-neuvième session. Nairobi 1976. Exposé des principaux effets, résultats, difficultés et insuffisances constatés en ce qui concerne chaque activité prévue du programme en 1975-76. Paris, UNESCO, 1976. 73 p. (5 p. d'annexes)



UNESCO — Conférence Générale, dix-neuvième session.  
Nairobi 1976. Rapport du Directeur Général sur  
le programme d'ensemble en matière d'informa-  
tion. Paris, UNESCO, 1976. 18 p. (24 p. d'annexes).  
Doc. 19C/42.

UNESCO — Conférence intergouvernementale sur  
la planification des infrastructures en matière  
de documentation, bibliothèques et archives. 23-27  
septembre 1974. Document de travail. Paris, UNESCO,  
1974. 56 p. (9 p. d'annexes). COM-74/NATIS/4

UNESCO — Conférence intergouvernementale sur  
la planification des infrastructures en matière  
de documentation, bibliothèques et archives. 23-27  
septembre 1974. Rapport final. Paris, UNESCO, 1975.  
67 p.

UNESCO — Stage d'études pratiques sur les moyens  
d'améliorer le transfert de l'information. Rabat  
(Maroc), 24-28 mai 1976. Rapport final. Paris,  
UNESCO, 1976. 17 p.

UNESCO. NATIS — Conception et planification des  
systèmes nationaux d'information (NATIS). Étude  
à l'usage des responsables gouvernementaux de  
la planification. Paris, UNESCO, 1976. 60 p.

UNESCO. NATIS — Institution d'un cadre législatif  
pour la mise en place du NATIS. Paris, UNESCO,  
1977. 65 p. CC-76/NATIS/8.

UNESCO. NATIS — Objectivos para una acción nacional y internacional. París, UNESCO, 1974. 35 p.  
COM-74/NATIS/3.

UNESCO. NATIS — La política nacional d'information. París, UNESCO, 1976. 17 p.

UNESCO. PROGRAMME GENERAL D'INFORMATION — Conférence intergouvernementale sur l'information scientifique et technique au service du développement. UNISIST II. París, 28 mai-1<sup>er</sup> juin 1979. Document de travail principal. París, UNESCO, 1979. PGI/UNISIST II/4.

UNESCO. PROGRAMME GENERAL D'INFORMATION — Conférence intergouvernementale sur l'information scientifique et technique au service du développement. UNISIST II. París, 28 mai-1 juin 1979. Liste selective des activités effectuées dans le domaine de l'information. París, UNESCO, 1979. PGI/UNISIST II/Ref. 1.

UNESCO. PROGRAMME GENERAL D'INFORMATION — Conférence intergouvernementale sur l'information scientifique et technique au service du développement. UNISIST II. París, 28 mai-1 juin 1979. Rapport final. París, UNESCO, 1979. PGI/ND/1.

UNESCO. UNISIST — Abrégé de l'étude sur la réalisation d'un système mondial d'information scientifique effectuée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Conseil International des Unions Scientifiques. Paris, UNESCO, 1971. 95 p.

UNESCO. UNISIST — Conférence intergouvernementale pour l'établissement d'un système mondial d'information scientifique. Rapport final. Paris, 4-8 octobre 1971. Paris, UNESCO, 1971. 60 p. SC/MD/25.

UNESCO. UNISIST — Objectifs de la politique de l'information (Proposition de l'UNISIST). Paris, UNESCO, 1974. 32 p. SC/74/WS/3

UNESCO. UNISIST — Principes directeurs pour l'évaluation des systèmes et services d'information. Paris, UNESCO, 1978. 180 p. PGI/78/WS 18.

UNESCO. UNISIST — Principes directeurs pour l'organisation de cours, stages et séminaires de formation dans le domaine de l'information et de la documentation scientifiques et techniques. Paris, UNESCO, 1975. 65 p. (42 p. d'annexes.)

UNESCO. UNISIST — Principes directeurs pour la planification des systèmes nationaux d'IST (Projet) Paris, UNESCO, 1974. 39 p.

UNESCO. UNISIST — Principes directeurs pour la réalisation d'un inventaire national des services d'information scientifique et technique. Paris, UNESCO, 1975. 49 p.

UNESCO. UNISIST — Utilisation et amélioration des systèmes nationaux d'information dans l'intérêt du développement. Quelques indications pratiques pour la définition des politiques à suivre (Projet). Paris, UNESCO, 1974. 36 p.

VEROSO, Lúcia Maria da Silva Mariano; SOUSA, José Manuel Motta de — A biblioteca pública: alguns aspectos da problemática suscitada pela sua integração no Sistema Nacional de Informação, in "Actas. VII Encontro de Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas Portugueses. vol. 1. Lisboa, Universidade de Lisboa, 1979. p. II, p. 1-21.

VICKERS, Stephen — National information systems and document supply, in "Actas. VI Encontro de Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas Portugueses. Avenç, Universidade de Avenç, 1978, p. 303-310.

WYSOCKI, A. — Le programme général d'information de l'Unesco. "Revue de l'AUFISF", juin 1978, p. 213-218.

wysocki, A. — Le programme UNISIST, ses objectifs et son développement, in "Réseaux de systèmes documentaires", p. 327 - 335.

Pour ce travail nous avons eu aussi comme support bibliographique la seule revue de la spécialité qu'on publie au Portugal :

cadernos de Biblioteconomia, Arquivística e Documentação. vol. 1, 1964 à vol. 13, 1977.

